



2024

Étude sur l'autodéfinition de l'origine en Belgique

Improving Equality Data
Collection in Belgium II



Centre interfédéral
pour l'égalité des chances

Egalité des
Chances.be

2024

Étude sur l'autodéfinition de l'origine en Belgique

Improving Equality Data Collection
in Belgium II



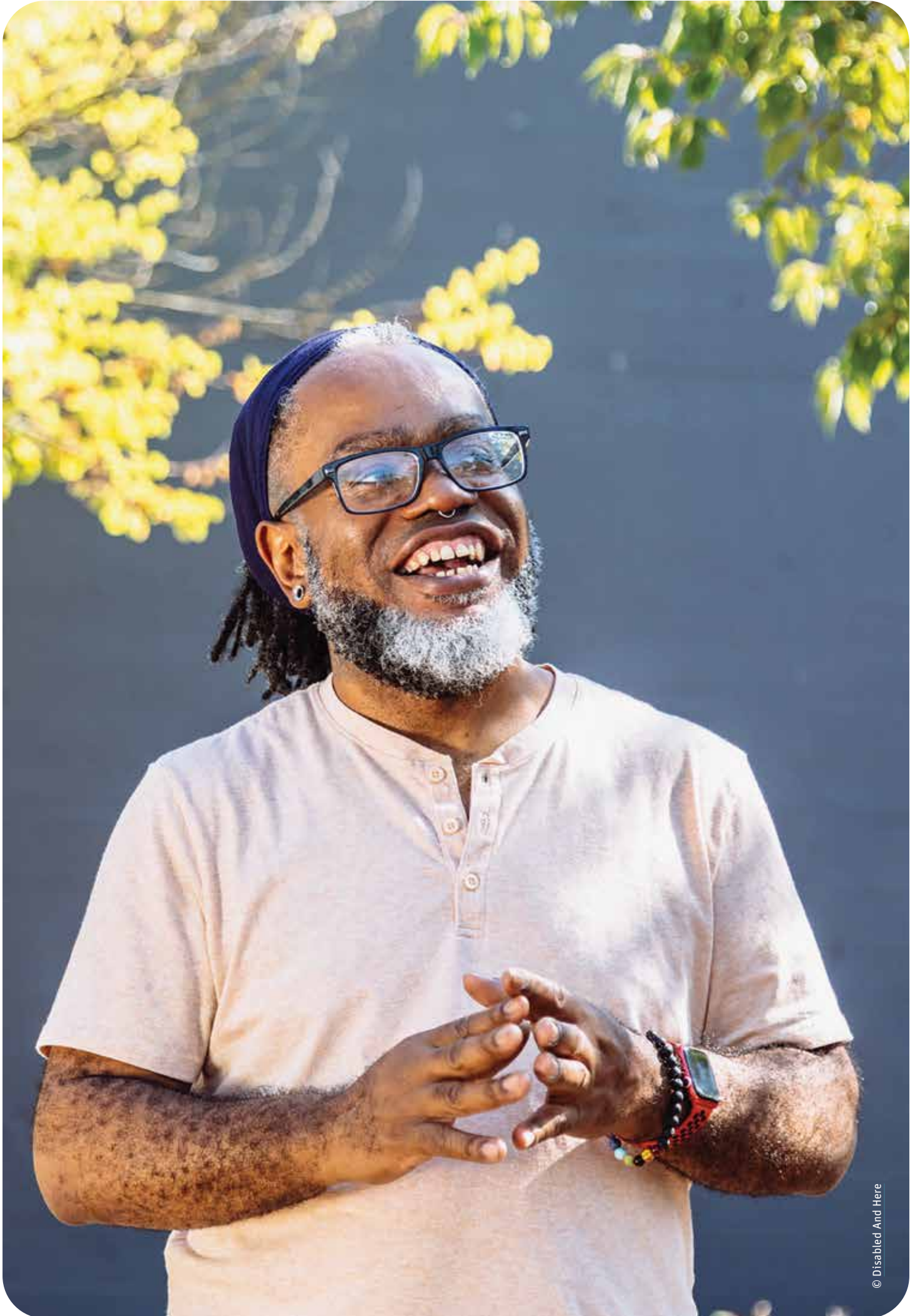
Interfederaal
Gelijkheidscentrum

Table des matières

1. Projet: Improving Equality Data Collection in Belgium (IEDCB)	7
2. Introduction	8
3. Equality data relatives à l'origine	10
3.1 Pourquoi collecter des equality data relatives à l'origine ?	10
3.2 Comment les données relatives à l'origine sont-elles collectées ?	11
3.3 Qu'est-ce que c'est, l'autodéfinition ?	11
3.4 Avantages et inconvénients de l'autodéfinition	12
3.5 Pratiques internationales	16
4. Le cas de la Belgique	18
4.1 Quelles données sur l'origine a-t-on en Belgique ?	18
4.2 L'autodéfinition de l'origine en Belgique ?	18
4.3 Cadre légal de protection des données	19
5. Méthodologie	20
5.1 Groupe consultatif	20
5.2 Consultation d'experts	20
5.3 Focus groups	21
5.4 Enquête en ligne	22
6. Résultats	24
6.1 Points de vue des participants sur la collecte de données relatives à l'origine en Belgique	24
6.2 Conditions spécifiques d'une collecte de données relatives à l'origine via l'autodéfinition	25
6.3 Questions d'autodéfinition de l'origine	26
6.4 Comparaison entre variables proxies et autodéfinition de l'origine	40
6.5 Évaluation et inconfort des questions d'enquête	47
7. Autodéfinition : guide pratique	50
7.1 Bonnes pratiques éthiques	50
7.2 Quelles questions utiliser ?	51
7.3 Quelles catégories de réponses utiliser ?	52
8. Recommandations	54
8.1 Se servir de l'autodéfinition comme un outil de mesure utile afin de lutter contre les discriminations et le racisme structurel, éventuellement en combinaison avec des proxies	54
8.2 Les equality data doivent être effectivement utilisées dans l'élaboration et le monitoring de politiques publiques	54
8.3 Agir selon une approche des données fondées sur les droits humains : ces collectes de données via l'autodéfinition ne doivent pas nuire	55
8.4 Utiliser l'autodéfinition dans le respect de principes éthiques et de conditions légales, dans un objectif précis et communiqué en toute transparence	55
8.5 Consulter les groupes concernés aux différentes étapes de la démarche de collecte de données à travers l'organisation d'un processus participatif régulier	55
8.6 Une plateforme permanente d'échange et de concertation sur les equality data doit être mise en place.	56
8.7 Des recherches supplémentaires sur l'autodéfinition de l'origine sont nécessaires	56

Liste des tableaux et graphiques

Graphique 1 : Répartition des catégories de réponses géographiques dans l'échantillon (N=370)	28
Graphique 2 : Répartition des catégories de réponses ethnoculturelles dans l'échantillon (N=370)	30
Tableau 1 : Comparaison entre les catégories de réponses géographiques et les catégories de réponses ethnoculturelles	32
Tableau 2 : Comparaison entre l'autodéfinition ethnoculturelle et l'auto-hétéroperception	35
Graphique 3 : Pourcentage de personnes ayant déclaré avoir déjà été victimes de discrimination, par catégories de réponses géographiques (N=190)	37
Graphique 4 : Pourcentage de personnes ayant déclaré avoir déjà été victimes de discrimination, en fonction de l'autodéfinition ethnoculturelle (N=190)	38
Graphique 5 : Pourcentage de personnes ayant déclaré avoir déjà été victimes de discrimination, en fonction de l'auto-hétéroperception (N=190)	39
Graphique 6: Répartition de l'échantillon en fonction de la variable proxy (N=370)	41
Tableau 3 : Autodéfinition de l'origine suivant des catégories géographiques des personnes «belges d'origine belge» selon la variable proxy (N=139)	42
Tableau 4 : Autodéfinition de l'origine suivant des catégories ethnoculturelles des personnes «belges d'origine belge» selon la variable proxy (N=139)	43
Tableau 5 : Auto-hétéroperception des personnes « belges d'origine belge » selon la variable proxy (N=139)	44
Tableau 6 : Répartition en groupes-proxy des personnes ayant répondu uniquement "Belgique" (ou uniquement "Belgique" + "Europe de l'UE") à la question d'autodéfinition géographique (N=109)	45
Tableau 7 : Répartition en groupes-proxy des personnes ayant répondu uniquement « blanc » à la question d'autodéfinition ethnoculturelle (N=139)	46
Tableau 8 : Évaluation des différentes questions (pourcentage de personnes ayant indiqué un ressenti) (N=370)	47
Graphique 7 : Pourcentage de personnes ayant déclaré se sentir mal à l'aise face aux différentes questions, en fonction de l'autodéfinition ethnoculturelle	49



1. Projet: Improving Equality Data Collection in Belgium (IEDCB)

Cette étude s'inscrit dans la deuxième édition du projet « *Improving Equality Data Collection in Belgium (IEDCB)* ¹ », financé par le Service Égalité des Chances (SPF Justice) et mené par Unia. Ce projet vise à améliorer la collecte et l'utilisation des données relatives à l'égalité (ci-après equality data) en Belgique et s'est déroulé de janvier 2023 à juin 2024.

Le projet IEDCB II se compose de deux parties principales :

- > Une partie axée sur les equality data sur les critères de discriminations protégés que sont le handicap, l'état de santé et les caractéristiques physiques. Pour plus d'informations sur cette première partie du projet, consultez la page du site web et le rapport « *Improving Equality Data Collection in Belgium II : Rapport final* »²
- > Une deuxième partie axée sur le principe d'autodéfinition de l'origine et son utilisation dans les equality data en Belgique. Le présent rapport est le résultat de cette deuxième partie.

Ce rapport aborde la question des discriminations sur base de l'origine et de la mesure des origines. Ces sujets peuvent heurter la sensibilité de certaines personnes et soulever des questions difficiles ou des expériences traumatiques.

Nous souhaitons remercier chaleureusement les personnes et les associations qui ont participé tout au long du processus de recherche menant à ce rapport. C'est grâce à leur temps, à leurs retours et à leurs connaissances que nous avons pu réaliser ce travail. Ces collaborations et ces discussions ont été d'une grande richesse.

Afin de rendre ce texte le plus accessible et de fluidifier sa lecture par des personnes utilisant un logiciel de lecture automatique, il n'est pas proposé en écriture inclusive.

¹ Unia, [Données sur la discrimination et l'\(in\)égalité : projet equality data](#).

² Unia, [Improving Equality Data Collection in Belgium II : Rapport final](#)

2. Introduction

Prenons trois exemples : Thomas, Marie et Ahmed sont tous les trois belges, ainsi que leurs parents. Pourtant, chacun a déjà subi de la discrimination : Thomas en raison de sa judéité, Marie en raison de sa couleur de peau noire, Ahmed en raison de son nom typiquement étranger. Si l'on cherche des données relatives aux discriminations et aux inégalités, dans leurs cas, la nationalité n'est pas un instrument de mesure pertinent car elle n'indique rien des discriminations subies. **Et si on leur demandait, à eux, de définir leurs origines, que répondraient-ils ?** Pourrions-nous mieux mesurer qui, dans la population, est concerné par ces inégalités et ainsi rendre les politiques de lutte contre les discriminations plus ciblées et plus efficaces ?

Cette étude développe diverses recommandations internationales préconisant la méthode de l'autodéfinition dans la collecte de données relatives à l'origine³ en se questionnant sur cette pratique peu répandue en Belgique. Elle explore aussi une recommandation du projet IEDCB I préconisant « *Lorsque c'est possible et opportun, il faut s'efforcer de recourir à l'autodéfinition, en fonction de la finalité de la recherche et conformément au cadre juridique⁴* ». L'utilisation de l'autodéfinition dans la collecte d'equality data est un principe fondamental de l'approche des données basée sur les droits humains⁵.

Le principe de l'autodéfinition pour mesurer l'origine est actuellement peu utilisé en Belgique. À la place, des proxies basés sur des données administratives, comme la nationalité ou la nationalité à la naissance, ci-après dénommées « nationalité (à la naissance) », sont souvent utilisés pour déterminer l'origine des personnes. Bien que la nationalité de l'individu et de ses parents puisse être un indicateur de l'origine, elle ne permet pas toujours de repérer les groupes discriminés sur cette base. En effet, certains groupes sont sujets à des traitements inégalitaires sur base de leur origine, indépendamment de leur nationalité, mais liée à leur ascendance (comme les personnes Roms et juives) ou à des caractéristiques visibles ou phénotypiques (comme la couleur de peau et l'apparence), sur lesquelles se fondent des traitements inégalitaires. **L'autodéfinition est une méthode qui permettrait de combler ces lacunes.**

Toutefois, l'utilisation de l'autodéfinition de l'origine en Belgique se heurte encore à de nombreux obstacles. En étudiant si et comment l'autodéfinition pourrait être appliquée, cette étude vise à répondre aux recommandations internationales préconisant l'utilisation de l'autodéfinition. Cette étude constitue donc une première étape dans un processus visant à une application plus large du principe d'autodéfinition de l'origine en Belgique.

La question à laquelle nous répondons à travers cette recherche est la suivante : « **Quelle est l'acceptabilité et la plus-value d'utiliser l'autodéfinition de l'origine comme méthode de collecte d'equality data en Belgique ?** ». Cette étude poursuit différents objectifs :

- › **Collecter l'avis des groupes concernés sur la** collecte de données relatives à l'origine, ainsi que sur la méthode de l'autodéfinition.
- › **Déterminer les conditions de son utilisation** dans le cadre de la lutte contre les discriminations et le racisme en Belgique.
- › Estimer la **plus-value de l'autodéfinition** dans sa capacité à identifier des groupes à risque de subir des discriminations, à travers une comparaison avec la méthode classique des proxies.
- › Formuler des **bonnes pratiques et des recommandations**.

3 Le Subgroup on Equality Data du High Level Group on Non-Discrimination, Equality and Diversity de la Commission Européenne invite les États à y recourir à l'autodéfinition dans ses [Orientations pour améliorer la collecte et l'utilisation des données relatives à l'égalité](#) en 2018 ainsi que dans sa [note d'orientation sur la collecte et l'utilisation de données relatives à l'égalité fondées sur la race ou l'origine ethnique](#) en 2021.

4 Unia (2021), [Improving equality data collection in Belgium](#), p.61

5 OHCHR (2018), [Une approche des données fondée sur les droits de l'homme. Ne laisser personne de côté dans le programme de développement durable à l'horizon 2030](#), p.13.

Origine(s) ?

Dans cette étude, nous nous concentrons sur « **l'origine** » au sens large, afin de tenir compte de différentes formes de discrimination liées à l'origine à travers les critères de discrimination dits « raciaux ». Par origine, nous entendons donc : l'origine ethnique, la nationalité, l'origine nationale, la prétendue race, la couleur de peau et l'ascendance (juive ou Rom).

L'origine est une notion ambiguë qui fait l'objet de nombreuses discussions en sciences sociales. Sans rentrer dans le débat conceptuel, qui dépasserait le cadre de ce projet, nous voulons souligner que l'origine est une **construction sociale** dont la signification n'est pas fixée. Nous ne la définissons donc pas de manière stricte dans ce rapport car les origines des personnes et des groupes sont complexes et multiples.

L'origine peut être un élément de l'identité d'une personne. L'identité est fluide et peut varier au fil des ans et selon la situation dans laquelle la personne se trouve. Bien que ces concepts (l'identité et l'origine) soient fortement liés, nous nous concentrons dans ce rapport sur **l'origine en tant qu'élément de discrimination** et de l'inégalité davantage que sur sa signification dans l'identité des personnes.

Dans ce rapport, nous utilisons la forme singulière lorsque nous parlons du concept d'origine au sens abstrait et comme critère de discrimination. Lorsque nous parlons des origines d'une personne, par exemple quand nous proposons des questions d'enquête, nous utilisons la forme plurielle afin de respecter le caractère multiple que les origines peuvent revêtir pour un individu.



3. Equality data relatives à l'origine

3.1 Pourquoi collecter des equality data relatives à l'origine ?

Pour lutter efficacement contre les différentes formes de racisme et les discriminations liées à l'origine, **il est nécessaire de disposer de données fiables permettant l'élaboration de politiques publiques basées sur des faits et d'en évaluer l'efficacité.** « L'objectif primordial de la collecte et de l'analyse des données sur l'égalité pour prévenir et combattre la discrimination systémique est d'améliorer la situation et l'expérience des groupes exposés à cette discrimination, et de veiller à ce que les besoins spécifiques de ces groupes soient traités de manière appropriée. »⁶

Les discriminations systémiques ou structurelles sont parfois invisibles à l'échelle individuelle mais visibles à travers les chiffres posant un regard à grande échelle sur la société. Ces inégalités vont précisément au-delà d'une discrimination individuelle et se passent au niveau de la société, des institutions et de l'État.⁷ Par exemple, le Monitoring socio-économique d'Unia a permis de mettre en lumière des inégalités structurelles sur le marché de l'emploi en Belgique.⁸ Ce dernier est mobilisé dans la lutte contre la discrimination et la promotion de l'inclusion en Belgique : les chiffres sont utilisés pour développer des actions positives. Les administrations et d'autres secteurs utilisent ces ceux-ci pour mettre en place des actions ciblées afin que leur secteur soit représentatif de la population. Ces données pourraient être utilisées pour effectuer des contrôles ciblés, c'est-à-dire des tests de situation sur le terrain⁹.

Ainsi, posséder des données désagrégées par origine dans différents domaines de vie permet la **compréhension des mécanismes d'inégalité et de discrimination en rendant l'invisible visible. Elles mettent en lumière les groupes concernés par des inégalités structurelles, l'ampleur des discriminations qui persistent au sein de ces populations, et permettent d'en mesurer l'évolution au fil du temps.**¹⁰ Il est important de préciser qu'en tant qu'organe de promotion de l'égalité, Unia ne s'intéresse aux données relatives à l'origine que dans le but de lutter contre les discriminations et aux inégalités qui y sont liées.

Bien que de nombreuses instances internationales recommandent aux États de poursuivre cet objectif de collecte de données désagrégées sur l'origine, l'on observe différentes tendances dans les pratiques étatiques, dont parfois beaucoup de réticences, notamment en Belgique.¹¹ Nous examinons de plus près la situation belge en matière de collecte de données sur l'origine dans la partie 4 de ce rapport.

“ Les données sur des caractéristiques personnelles sont fournies par les personnes auxquelles elles se rapportent „

6 Comité d'experts sur l'intégration interculturelle des migrants (2024), manuel de formation sur la collecte et l'analyse des données sur l'égalité pour prévenir et combattre la discrimination systémique, p.15, 67.

7 Unia, Comprendre le racisme

8 Unia (2022), Monitoring socioéconomique 2022: marché du travail et origine

9 Unia (2020), Tests de situation 2.0 : quelques nouvelles propositions d'Unia

10 Chopin, I., et al. (2014), Policy Report: Ethnic Origin and Disability Data Collection in Europe: Measuring Inequality—Combating Discrimination

Jacobs, D., et al. (2009), The challenge of measuring immigrant origin and immigration-related ethnicity in Europe.

Simon, P. (2005), La mesure des discriminations raciales: L'usage des statistiques dans les politiques publiques. *Revue internationale des sciences sociales*

11 Galonnier, J., et al. (2020). Faire avec ou contre la race ? Les dilemmes des organisations internationales, p.23.

3.2 Comment les données relatives à l'origine sont-elles collectées ?

Des données relatives à l'origine peuvent être collectées à partir de plusieurs sources : recensements de la population, données administratives, enquêtes, etc. Ces sources peuvent être recueillies via plusieurs méthodes. Nous nous concentrerons ici sur deux méthodes en particulier, même s'il en existe d'autres.

1. **Utilisation de « proxies »** : ce sont des variables indirectes basées sur des informations disponibles, choisies comme indicateurs de l'origine des personnes. Ils sont aussi appelés « variables de remplacement »¹². La nationalité, la nationalité à la naissance ou le pays de naissance d'une personne et parfois de ses (grands-) parents sont les variables les plus souvent utilisées, mais d'autres existent telles que la langue parlée à la maison, le code postal, le nom de famille, etc. Des groupes sont ainsi formés au moyen d'une reclassification a posteriori (par exemple : origine belge, origine étrangère UE, origine étrangère hors-UE). La personne ne peut pas indiquer elle-même à quelle catégorie elle appartient.
2. **Autodéfinition** : La personne concernée définit elle-même, si elle le souhaite, son ou ses origine(s). La méthode est expliquée plus en détail dans la section ci-dessous.

Ces méthodes peuvent co-exister dans une même collecte de données¹³. De plus amples informations sur les différentes méthodes de mesure de l'origine sont également disponibles au chapitre 6 du rapport final IEDCB I.¹⁴

3.3 Qu'est-ce que c'est, l'autodéfinition ?

L'autodéfinition, aussi nommée auto-identification ou auto-détermination, est une méthode de collecte de données dans laquelle **les données sur des caractéristiques personnelles sont fournies par les personnes auxquelles elles se rapportent**. Le respect de l'autodéfinition est un principe de base **de l'approche des données fondée sur les droits humains** du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme : « *les populations devraient s'auto-identifier afin d'éviter que leurs paramètres soient imposés par un tiers* »¹⁵.

Selon cette approche, l'autodéfinition laisse la liberté aux personnes concernées de fournir leurs caractéristiques personnelles ou de s'abstenir. Les catégories de réponses proposées sont développées à travers **une approche participative**, permettant **les réponses libres et les réponses multiples**.

Un élément central de cette approche est le principe de **ne pas nuire aux personnes concernées**, par exemple en utilisant une terminologie inappropriée, en réifiant des catégories stéréotypées ou en renforçant la stigmatisation de certains groupes.

Cette méthode de collecte de données peut s'appliquer pour plusieurs caractéristiques personnelles, par exemple, des questions relatives à l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou au handicap. Ici, nous nous intéressons uniquement à l'utilisation de l'autodéfinition dans la collecte de données relatives à l'origine des personnes.

L'autodéfinition de l'origine se différencie des autres méthodes attribuant une origine à un individu sans que celui-ci puisse confirmer ou non cette attribution car elle considère la personne comme étant la meilleure juge de sa propre origine.

12 High Level Group on Non-discrimination, Equality and Diversity, Subgroup on Equality Data (2021), [Note d'orientation sur la collecte et l'utilisation de données relatives à l'égalité fondées sur la race ou l'origine ethnique](#), p.39.

13 Commission européenne (2016), [European Handbook on equality data](#)

C'est aussi une conclusion de la recherche FedDiverse, actuellement mené par des chercheurs de la VUB, UGent et UCL : chacune des méthodes identifiées afin de mesurer la diversité dans les services publics possède des avantages et des inconvénients, ce pourquoi il est idéal de combiner les méthodes.

Dans sa [note d'orientation pour la collecte de données relatives à la discrimination](#), l'OHCHR propose une liste de questions d'enquête standards, qui mêlent différentes caractéristiques, dont la nationalité et l'origine ethnique.

Unia (2021), [Improving equality data collection in Belgium](#), p.41.

OHCHR (2018), [Une approche des données fondée sur les droits de l'homme. Ne laisser personne de côté dans le programme de développement durable à l'horizon 2030](#).

14 Unia (2021), [Improving equality data collection in Belgium](#), p.41.

15 OHCHR (2018), [Une approche des données fondée sur les droits de l'homme. Ne laisser personne de côté dans le programme de développement durable à l'horizon 2030](#).

Concrètement, l'autodéfinition de l'origine peut se décliner sous différentes formes :

- › La forme la plus courante est une **question directe** du type « Quelles sont vos origines ? » ou encore « Comment définissez-vous vos origines ? ».
- › Elle peut également prendre la forme d'une **question liée directement aux discriminations**. Par exemple : « Avez-vous déjà été traité de manière inégalitaire ou avez-vous déjà été discriminé sur base de votre (vos) origine(s) ? Si oui, laquelle (lesquelles) ? » ou encore « Pensez-vous faire partie d'une minorité à risque de subir des discriminations raciales ou ethniques ? Si oui, laquelle ? »
- › Enfin, l'**auto-hétéroperception** est une variante de l'autodéfinition qui consiste à laisser la personne définir la manière dont elle pense être perçue par autrui, ou par la société. Par exemple : « Comment pensez-vous que les autres vous voient ? ». Cette méthode permet de mesurer la façon dont on pense être perçu par les autres, ce qui peut être différent de la façon dont la personne se perçoit elle-même, mais qui joue un rôle important dans les discriminations vécues.

3.4 Avantages et inconvénients de l'autodéfinition

La revue de littérature effectuée pour cette recherche a permis de mettre en avant certains **avantages et inconvénients** de chacune des deux méthodes de collecte de données relatives à l'origine présentées plus haut : **celle de l'autodéfinition et celle des proxies basés sur la nationalité** (à la naissance). Nous développons ci-dessous les avantages et les inconvénients. Dans ce cadre, nous nous basons essentiellement sur la «Note d'orientation sur la collecte et l'utilisation d'equality data fondées sur la race ou l'origine ethnique» de l'Agence Européenne pour les droits fondamentaux (ci-après « FRA »)¹⁶, plus d'informations à ce sujet figurent également dans le rapport IEDCB I¹⁷.

3.4.1. Respect de l'individu et de sa capacité d'action

Un des avantages de l'autodéfinition est qu'elle est une méthode particulièrement respectueuse des libertés individuelles. En laissant à la personne le choix de déclarer ou non son origine, elle s'oppose à une classification par autrui et offre un pouvoir d'action à la personne, qui est alors **porte-parole de sa propre origine**.¹⁸

L'autodéfinition **respecte également le caractère multiple, complexe et situationnel de l'origine**.¹⁹ Elle offre la possibilité de déclarer plusieurs origines et de refléter les brassages culturels intervenus dans sa famille, mais permet aussi de déclarer une origine qui s'en distingue et correspond davantage au sentiment d'appartenance de la personne.²⁰

De plus, si l'autodéfinition est utilisée selon l'approche des données basées sur les droits humains, elle est **intrinsèquement liée à un processus participatif impliquant les groupes concernés à tous les stades de la démarche** : conception, collecte et analyse. Si cette participation est effectivement appliquée, elle apporte un avantage majeur à l'autodéfinition car elle favorise le respect des groupes dans les termes véhiculés, **augmentant ainsi l'acceptabilité de la question d'autodéfinition** et donc du taux de participation des groupes concernés à la collecte des données.

L'utilisation de la méthode des proxies sur base des informations relatives à la nationalité (à la naissance) présente par conséquent un inconvénient : dans cette méthode, l'origine d'un individu est définie et attribuée par des personnes extérieures. L'utilisation d'informations sur la nationalité (à la naissance) pour déterminer les origines est beaucoup moins adaptée pour comprendre la nature multiple, changeante et complexe des origines. Nous abordons ce point plus en détail dans les sections suivantes. De plus, la plupart des méthodes proxies de l'origine en Belgique ne sont pas créées de manière participative.

16 High Level Group on Non-discrimination, Equality and Diversity, Subgroup on Equality Data (2021), [Note d'orientation sur la collecte et l'utilisation de données relatives à l'égalité fondées sur la race ou l'origine ethnique](#), p.39-41.

17 Unia (2021), [Improving equality data collection in Belgium](#), p.47-48

18 Fourot, A.-C., et al. (2005), [L'enquête sur la diversité ethnique: L'autodéfinition ethnique et la comparaison intergénérationnelle, vers une meilleure compréhension de la diversité ?](#), p.65.

Ringelheim, J. (2010), [L'identité culturelle à l'épreuve du droit international des droits de l'homme](#), p.6 et 31

19 Verhaeghe, F., et al. (2020), [Identificational assimilation patterns in young first, second, 2.5 and third generation migrants](#), p. 518

Simon, P. (2004), [Etude comparative de la collecte de données visant à mesurer l'étendue et l'impact de la discrimination aux états-Unis, Canada, Australie, Grande-Bretagne et Pays-Bas](#), p.57

20 Simon, P. (2005), [La mesure des discriminations raciales: L'usage des statistiques dans les politiques publiques](#). *Revue internationale des sciences sociales*, p.24

3.4.2. Objectivité / Subjectivité

Dans les discussions autour de ces deux méthodes, un **désavantage de l'autodéfinition** est qu'elle est considérée comme plus subjective car l'individu influence la catégorisation.²¹ Les proxies, en revanche, sont souvent qualifiés d'informations plus objectives, car ils ne varient pas selon une perception individuelle.

Par opposition à des données vérifiables telles que la nationalité, les données obtenues via l'autodéfinition ne sont pas sujettes à une vérification.²² **Le caractère fondamentalement subjectif des réponses doit être pris en compte lors de l'utilisation de cette méthode.**

Il faut cependant noter que **la création des proxies implique également une série de décisions subjectives** prises en amont, notamment le choix des indicateurs utilisés, comme la nationalité à la naissance des (grands-)parents et la façon de regrouper les personnes en catégories sur base de ces indicateurs.²³ Cela se reflète également dans les différentes méthodes de mesure de l'origine actuellement utilisées par différentes institutions en Belgique. Ces méthodes diffèrent par les informations utilisées (par exemple, la nationalité de naissance ou la première nationalité enregistrée) et par les catégories d'origines utilisées. Bien que l'on puisse affirmer que les proxies utilisent des informations factuelles et vérifiables, les choix effectués pour aboutir à une variable d'origine ne sont pas objectifs et ne sont certainement pas homogènes d'une institution à l'autre.

3.4.3. Enjeu du regroupement en catégories

Le regroupement d'origines en catégories n'est pas une démarche anodine, c'est **souvent un sujet de controverse**. Il est pourtant nécessaire dans les deux méthodes de mesure de l'origine : cela s'applique à la fois au regroupement des origines en groupes d'origine dans les variables proxies et aux catégories de réponses proposées dans les questions d'autodéfinition.

Lors de l'utilisation de l'autodéfinition, proposer uniquement un champ de réponse libre rendrait les données inutilisables pour l'analyse²⁴. Il est donc souvent nécessaire de proposer des catégories prédéterminées et d'en réduire le nombre. Ces modalités de réponses doivent aussi être conçues de manière réfléchie pour minimiser le nombre de réponses libres, plus difficiles à analyser et à comparer.

Dans l'autodéfinition, **l'exercice de création de catégories est difficile** et représente un désavantage car il comprend à la fois une dimension technique et statistique et surtout une dimension cognitive, sociale, politique. La création de catégories aborde la manière dont on regarde la société et sa diversité : comment les groupes d'individus sont pensés ou perçus²⁵. La démarche est souvent associée à une crainte d'essentialisation de ces catégories : que ce découpage de la société soit performatif, réifie ces catégories et divise encore davantage.²⁶

Par défaut, des catégories proposées négligent certaines nuances dans les origines de la population et en réduisent arbitrairement la complexité. Néanmoins, **il est crucial que ces catégories reflètent la population du pays**, son contexte historique et social, traduisent les identités collectives et représentent de manière significative les personnes et groupes potentiellement discriminés sur base de leur origine.²⁷

La difficulté de créer des catégories est également un inconvénient de la méthode des proxies. La méthode des proxies aussi procède à des reclassifications des origines en groupes d'origine. Cela comporte un risque d'homogénéisation, car une grande diversité d'origines se retrouve rassemblée en de mêmes catégories comme « d'origine étrangère » ou encore « origine hors UE ». Ce regroupement est par essence problématique pour analyser la réalité de ces groupes dans sa complexité.

21 Simon, P., Clément, M., (2006), Rapport de l'enquête « Mesure de la diversité ». Une enquête expérimentale pour caractériser l'origine, p.32.

22 Ringelheim, J. (2010), L'identité culturelle à l'épreuve du droit international des droits de l'homme, p.8.

23 Ringelheim, J., et al. (2010). Ethnic Monitoring - The Processing of Racial and Ethnic Data in Anti-Discrimination Policies: Reconciling the Promotion of Equality with Privacy Rights, p.149.

24 Si chaque individu répondait une réponse différente, un lourd travail de reclassification serait nécessaire afin de pouvoir analyser statistiquement ces données. De plus, cette reclassification irait à l'encontre du but même de l'autodéfinition.

25 Martiniello, M., Simon, P., (2005), Les enjeux de la catégorisation, p.2.

Jacobs, D., Rea, A., (2005), Construction et importation des classements ethniques, p.2.

26 Jacobs, D., et al. (2009), The challenge of measuring immigrant origin and immigration-related ethnicity in Europe, p.71.

Jacobs, D., Rea, A., (2005), Construction et importation des classements ethniques, p.18.

27 Ringelheim, J. (2018), Nommer les groupes discriminés pour mieux combattre la discrimination: La fin d'un tabou ?, p.91.

Martiniello, M., Simon, P., (2005), Les enjeux de la catégorisation, p.2.

3.4.4. Stabilité et comparabilité

Un inconvénient de l'autodéfinition est que cette méthode est **plus difficile à standardiser**. Les catégories de réponses proposées pour s'autodéfinir ont vocation à changer à travers le temps et le contexte spécifique (pays, organisation, institution etc.) afin de refléter la diversité changeante des groupes présents dans la société et dans le contexte spécifique. Les groupes représentés et la terminologie utilisée varient considérablement d'un pays à l'autre et évoluent également au fil du temps. Cet aspect complexifie la standardisation et la comparabilité des données entre institutions et pays dans la durée.²⁸ Aussi, une personne peut s'autodéfinir différemment à travers le temps et en fonction du contexte, ce qui rend également plus complexe la comparabilité des données entre elles. L'avantage de l'autodéfinition est que **cette flexibilité permet de mieux adapter la méthode à la réalité sociale** des individus et des groupes dans une société en constante évolution.

Un avantage des proxies est que les informations utilisées et catégories créées sont plus stables, ce qui permet une comparaison plus simple dans le temps et entre régions ou pays. Néanmoins, les méthodes des proxies peuvent également varier entre différents producteurs des données. **L'utilisation des proxies nécessite donc que les différentes instances de collecte de données s'accordent** sur les méthodes et catégories utilisées pour pouvoir en extraire des analyses comparables. Comme dit précédemment, ce n'est pas le cas actuellement en Belgique. Tout du moins, cela nécessite qu'une documentation complète soit mise à disposition afin que les méthodes puissent être reproduites.

3.4.5. Capacité à identifier des groupes discriminés : risque de sous ou sur-rapportage

Un inconvénient des deux méthodes de mesure de l'origine est qu'elles ne permettent jamais d'identifier exactement les groupes faisant l'objet d'une discrimination.

En effet, il existe un risque de sous-rapportage dans la collecte de données à l'aide de proxies. D'abord, le risque est **qu'au fil des générations, les proxies qui utilisent des informations liées aux (grands-)parents perdent de leur pertinence** pour identifier les groupes discriminés et ne soient plus un instrument de mesure adéquat de la diversité d'une population.²⁹

Ensuite, les proxies ne permettent pas toujours d'identifier des groupes placés en situation défavorables **par une gamme de caractéristiques visibles** comme la couleur de peau, le nom, l'accent ou d'autres signes rattachés à des « origines ». ³⁰ Par exemple, après plusieurs générations, les critères de nationalité ou de pays de naissance des parents ne permettent plus d'identifier une personne d'origine africaine susceptible de se faire discriminer sur base de sa couleur de peau, étant donné que la personne et ses parents ont pour nationalité et lieu de naissance la Belgique.

C'est également le cas pour des publics dont l'origine n'est pas liée à la nationalité comme les Roms, Gens du voyage ou encore les juifs.³¹ Aussi, dans un contexte de diversité grandissante, la prévalence des profils « mixtes » constitue un défi supplémentaire pour le regroupement des personnes dans les données et peut mener à un sur- ou sous-rapportage. À cela, s'ajoute l'adoption, qui rend les informations relatives à la nationalité des parents un indicateur peu représentatif des groupes visés par des discriminations.

Un avantage de l'autodéfinition est que cette méthode permet **de mieux saisir la nature multiple et complexe des origines**. En outre, utiliser plus l'autodéfinition permet de **compléter les proxies** qui sont pour l'instant souvent utilisés de manière exclusive. De cette manière, il est possible d'obtenir une image plus complète des groupes discriminés.

Mais dans la méthode de l'autodéfinition aussi, il existe un risque de sous rapportage. Une sous-estimation des groupes concernés peut avoir lieu de différentes manières. Cela peut prendre la forme d'un **boycott** : des individus

28 Commission européenne (2016), *European Handbook on equality data*, p.78.

29 Jacobs, D., et al. (2009), *The challenge of measuring immigrant origin and immigration-related ethnicity in Europe*, p.80.
Ringelheim, J., De Schutter, O., (2010). *Ethnic Monitoring - The Processing of Racial and Ethnic Data in Anti-Discrimination Policies: Reconciling the Promotion of Equality with Privacy Rights*, p.14.

Chopin, I., et al. (2014), *Policy Report: Ethnic Origin and Disability Data Collection in Europe: Measuring Inequality—Combating Discrimination*, p.49.

30 Simon, P., Clément, M., (2006), *Rapport de l'enquête « Mesure de la diversité »*. Une enquête expérimentale pour caractériser l'origine, p.19-20.

31 Pavee Point (2017), *Revised ethnic equality question needed in Census 2021*.

refusent de se définir dans ces catégories, soit parce qu'ils sont opposés à la démarche elle-même, soit parce que les catégories ne correspondent pas à leur réalité sociale ou encore parce qu'ils craignent les conséquences qui seraient liées à cette collecte de données. Cette problématique touche notamment des groupes historiquement stigmatisés, particulièrement les juifs et les Roms, chez qui il existe une certaine méfiance à s'autodéfinir comme appartenant à ces groupes. Ils pourraient dès lors choisir de s'autodéfinir autrement. Il est donc très important de **communiquer clairement les objectifs et méthodes**, de travailler de manière participative et d'instaurer la confiance.³²

Un sous- ou un sur-rapportage peut aussi avoir lieu lorsqu'une personne déclare une autre origine que celle qui lui est généralement attribuée par autrui : les données sont alors inadéquates pour mesurer de potentielles discriminations, qui sont généralement basées sur la manière dont une personne est perçue et non sur la manière dont elle se perçoit elle-même.³³ Nous soulignons ici la pertinence d'utiliser soit l'auto-hétéroperception, qui permet de distinguer son origine et l'origine attribuée par autrui, soit des questions orientées sur les expériences de discrimination.

3.4.6. Caractère sensible

Historiquement, des données relatives à l'origine ont été utilisées dans un but de domination, d'exclusion ou d'éradication de certains groupes. Par conséquent, la thématique des données relatives à l'origine ou la discrimination « raciale » ou « ethnique » est **polarisante** et leur collecte suscite des **craintes**. Un inconvénient de la méthode de l'autodéfinition est qu'elle est plus sensible que les méthodes proxies. En effet, l'autodéfinition pose directement la question de l'origine d'une personne, alors que les méthodes de substitution basées sur la nationalité utilisent des données administratives préexistantes

Les proxies sont moins sensibles dans le débat public. Ces informations ne sont d'ailleurs pas soumises aux mêmes restrictions légales. Les catégorisations opérées se font avec des données administratives déjà existantes dans le Registre National des personnes physiques.³⁴

“
Un inconvénient des deux méthodes de mesure de l'origine est qu'elles ne permettent jamais d'identifier exactement les groupes faisant l'objet d'une discrimination
 ”

32 Simon, P., Clément, M., (2006), Rapport de l'enquête « Mesure de la diversité ». Une enquête expérimentale pour caractériser l'origine, p.11 et 55.

33 Commission européenne (2016), European Handbook on equality data, p.6.

Simon, P. (2005), La mesure des discriminations raciales: L'usage des statistiques dans les politiques publiques. *Revue internationale des sciences sociales*, p.26.

34 Chopin, I., et al. (2014), Ethnic Origin and Disability Data Collection in Europe: Measuring Inequality – Combating Discrimination.

3.5 Pratiques internationales

La collecte de données sur les origines de la population via l'autodéfinition est une pratique d'inspiration anglo-saxonne. Ainsi, de nombreux pays font usage de catégories ethnoculturelles dans leurs **recensements** de population depuis un long moment afin de produire des **statistiques ethniques** permettant le développement de dispositifs anti-discrimination spécifiques.³⁵ Paradoxalement, certaines de ces collectes de données font usage de catégorisations ayant été utilisées par le passé pour dominer et exclure, mais leur utilisation s'inscrit aujourd'hui dans un objectif de réparation des torts causés aux groupes discriminés.³⁶

Parmi ces pays collectant historiquement des données relatives à l'origine de leurs habitants, nous retrouvons les Etats-Unis³⁷, l'Australie³⁸, le Brésil³⁹, le Canada (qui fait usage du terme « *minorités visibles* »)⁴⁰, l'Irlande⁴¹ ou encore le Royaume-Uni⁴². Ces pays collectent des données ventilées par origine dans plusieurs domaines publics, notamment à travers une « *ethnic question* » dans les recensements nationaux.

L'Irlande est un exemple particulier : c'est le premier pays européen à avoir développé **une stratégie nationale coordonnée et structurelle concernant les equality data**, en plaçant différents niveaux de pouvoirs autour de la table. C'est le résultat d'une détermination politique que l'on retrouve à travers plusieurs pratiques inspirantes⁴³. En 2019, par exemple, le pays a mené une consultation publique sur le contenu du recensement à venir. Ceci a permis à la société civile et particulièrement à l'association de représentation des personnes Roms et des Gens du voyage « Pavee Point » de faire modifier les catégories proposées dans la question d'autodéfinition de l'origine. Les catégories de réponses ont été améliorées pour être plus fidèles à la réalité de la population et à la terminologie utilisée par les personnes concernées, incluant des catégories plus précises dont notamment une catégorie Rom.⁴⁴ Aussi, la sensibilisation et la contribution des personnes Roms dans cette démarche a augmenté massivement leur participation à la question d'autodéfinition dans le recensement de la population.

Plusieurs pays européens interdisent ou **limitent** fortement la collecte de données relatives à l'origine, sans doute en lien avec le traumatisme du génocide juif lors de la Seconde Guerre mondiale. Plus rarement, certains pays récoltent des données relatives à l'origine ethnique via leur recensement et ce sur base d'une question d'autodéfinition, comme c'est le cas à Malte (dans son recensement national depuis 2021)⁴⁵, mais aussi dans certains pays d'Europe de l'Est. De plus, il existe de nombreuses pratiques en termes d'equality data sur les origines en Europe, qui sont référencées dans le compendium de bonnes pratiques de la FRA⁴⁶ de manière non-exhaustive.

C'est plus fréquemment dans **les enquêtes sur les discriminations ou l'intégration**, parfois spécifiques à certaines minorités, que l'on trouve l'utilisation de l'autodéfinition. Les exemples incluent une enquête sur la population africaine et d'ascendance africaine en Espagne⁴⁷, une enquête sur la discrimination en Italie⁴⁸, une enquête sur les inégalités d'accès aux droits et discriminations en France⁴⁹, une enquête sur la société estonienne⁵⁰, une enquête sur les conditions de vie, origines et trajectoires de la population au Portugal⁵¹, un monitoring de la discrimination et du racisme en Allemagne⁵² ou encore une enquête sur les expériences de discrimination aux Pays-Bas⁵³.

35 Balestra, C., L. Fleischer (2018), *Diversity statistics in the OECD : How do OECD countries collect data on ethnic, racial and indigenous identity?*, p.22

36 Simon, P. (2005), *La mesure des discriminations raciales: L'usage des statistiques dans les politiques publiques*. *Revue internationale des sciences sociales*, p.16.

37 United States Census Bureau (2021), *Measuring Racial and Ethnic Diversity for the 2020 Census*

38 Australian Bureau of Statistics (2014), *Ancestry Standard*

39 Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística, *Social Inequalities due to Color or Race in Brazil*

40 Les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

Statistique Canada (2021), *Minorité visible de la personne*

41 Central Statistics Office, *Question 14*

42 Gov. UK, *List of ethnic groups*

43 L'évolution du marché du travail irlandais a aussi été mesuré en 2004, 2011 et 2014, en utilisant l'autodéfinition et les expériences de racisme. Il est aussi important de noter une tentative d'harmonisation des catégories de réponse avec celles utilisées par le Royaume-Uni, afin de permettre une comparabilité des données.

44 Pavee Point Traveller and Roma Center (2017), *Towards an Ethnic Equality Question in Census 2021*.

45 High Level Group on Non-discrimination, Equality and Diversity, Subgroup on Equality Data (2021), *Note d'orientation sur la collecte et l'utilisation de données relatives à l'égalité fondées sur la race ou l'origine ethnique*, p.36.

Sansone, K., (2021) *Census to collect data on race, sexual orientation and religion for first time*, Malta Today (13 mai 2021).

46 European Union Agency for Fundamental Rights, *Compendium of practices for equality data collection*

47 European Union Agency for Fundamental Rights, *Examination of the African and Afro-descendant population in Spain: Identity and access to rights*

48 High Level Group on Non-discrimination, Equality and Diversity, Subgroup on Equality Data (2021), *Note d'orientation sur la collecte et l'utilisation de données relatives à l'égalité fondées sur la race ou l'origine ethnique*, p.36

49 Défenseur des Droits (2019), *Inégalités d'accès aux droits et discriminations en France. Contributions de chercheurs à l'enquête du défenseur des droits : tome I*, p.177.

50 European Union Agency for Fundamental Rights, *Integration Monitoring of the Estonian Society*

51 European Union Agency for Fundamental Rights, *Pilot survey on living conditions, origins and trajectories of the resident population in Portugal*

52 Deutsches Zentrum für Integrations- und Migrationforschung (2022), *National Monitoring of Discrimination and Racism (NaDiRa)*

53 European Union Agency for Fundamental Rights, *Experiences of discrimination in the Netherlands*

Dans plusieurs pays européens, l'autodéfinition de l'origine est utilisée dans des enquêtes collectant des **données relatives à l'origine de la population Rom ou Gens du voyage**. On retrouve notamment ces enquêtes en Croatie, en Italie, en République Tchèque, dans le cadre de politiques d'intégration des Roms⁵⁴. Comme relevé dans le rapport IEDCB I, il s'agit d'un public spécifique pour lequel les pays disposent de trop peu de données.

En citant ces différents exemples de pratiques de collecte de données relatives à l'origine via l'autodéfinition, nous n'affirmons pas que les méthodes utilisées sont idéales ; nous n'avons pas vérifié les méthodologies utilisées pour toutes ces enquêtes. À travers ces exemples, nous souhaitons surtout mettre en lumière l'intention de mesure à grande échelle des discriminations liées à l'origine dans différents pays, dont la mise en œuvre peut être **inspirante**. Il est formateur de se renseigner sur le processus de création et le déroulement de ces enquêtes chez nos voisins afin d'en tirer des enseignements méthodologiques.

54 High Level Group on Non-discrimination, Equality and Diversity, Subgroup on Equality Data (2021), [Note d'orientation sur la collecte et l'utilisation de données relatives à l'égalité fondées sur la race ou l'origine ethnique](#), p.37.



4. Le cas de la Belgique

4.1 Quelles données sur l'origine a-t-on en Belgique ?

En Belgique, nous disposons **surtout de données relatives à l'origine basées sur des proxies**. Souvent, les proxies sont élaborés sur base de données administratives telles que celles issues du Registre National des personnes physiques ou de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Par ailleurs, les recensements de population n'ont plus lieu en Belgique depuis 2011.⁵⁵

À l'aide de proxies, **plusieurs institutions ont développé des variables pour mesurer l'origine**, entre autres la variable origine de Statbel⁵⁶ ou encore la variable origine du Monitoring Socio-Economique⁵⁷ produite par le SPF Emploi et Unia. Tous deux utilisent des données administratives sur la nationalité (à la naissance) d'une personne et de ses parents. Dans certaines enquêtes, comme l'enquête «*Samenleven in Diversiteit*» (SID-survey)⁵⁸, les institutions publiques utilisent des proxies basés sur la nationalité autodéclarée pour déterminer les origines.

En Belgique, la nationalité a longtemps été et reste l'indicateur principal d'identification de l'origine, avec le pays de naissance, bien **qu'il n'existe pas de définition ou d'opérationnalisation uniformisée**.

4.2 L'autodéfinition de l'origine en Belgique

Nous constatons qu'il existe **peu de sources de données publiques en Belgique qui utilisent le principe de l'autodéfinition de l'origine**.

Jusqu'à présent les quelques exemples de collecte de données relatives à l'origine via l'autodéfinition en Belgique **relèvent davantage du monde académique ou du niveau européen**, comme le European Social Survey (ci-après ESS)⁵⁹, les enquêtes de la FRA sur les minorités et les discriminations dans l'Union Européenne⁶⁰ ou encore sur les expériences et perceptions d'antisémitisme.⁶¹ En 2018, l'ESS posait cette question d'autodéfinition : « Comment décririez-vous vos origines familiales ? », accompagnée d'une liste de choix de réponses issues de la «European Standard Classification of Cultural and Ethnic Groups» et adaptée au contexte Belge.

Tant les experts que nous avons interrogés que la littérature soulignent **les difficultés** propres au contexte belge pour davantage d'utilisation de l'autodéfinition : la démarche est controversée pour différentes raisons explicites en détails dans la section 3.4 de ce rapport. Principalement, cette controverse concerne la sensibilité des données relatives à l'origine et la peur de leur instrumentalisation, qui cristallise les positions. Mais aussi, le choix de la **terminologie** utilisée pour catégoriser les individus, qui pourrait faire l'objet d'intenses discussions, notamment communautaires. Enfin, cette controverse concerne la marge de manœuvre légale quant à la collecte de ce type de données ; nous y revenons dans la section suivante.⁶²

D'un autre côté, plusieurs acteurs, notamment académiques, soulignent **l'importance** de posséder des données relatives à l'origine en Belgique : bien qu'il existe toujours un risque quant à leur interprétation, leur absence cause des torts. Se priver de telles données pourrait être encore plus délétère, car invisibiliser les différences peut condamner à l'impuissance face aux problèmes de discrimination.⁶³

Cependant, même si la collecte de données relatives à l'origine ou l'ethnicité fait débat en Belgique, elle est considérée comme **de moins en moins taboue**⁶⁴. En 2005, Unia (anciennement Centre pour l'égalité des chances et

55 Odasso, L., (2020), [Controversial Approaches to Measuring Mixed Race in Belgium: the \(in\)visibility of the Mixed Race Population](#), p.287.

56 Statbel (2023), [Diversité selon l'origine en Belgique](#)

57 Unia (2022), [Monitoring socioéconomique 2022: marché du travail et origine](#)

58 Agentschap Binnenlands Bestuur, Vlaamse Overheid, [Samenleven in Diversiteit](#)

59 L'Enquête Sociale Européenne (European Social Survey, ESS) est une enquête scientifique internationale qui est menée tous les deux ans dans toute l'Europe depuis 2002. L'ESS mesure les attitudes, opinions et modes de comportement des populations de plus de vingt pays. [Site Internet](#) de l'European Social Survey.

60 European Union Agency for Fundamental Rights, (2017), [Second European Union Minorities and Discrimination Survey](#)

61 European Union Agency for Fundamental Rights, (2018), [Experiences and perceptions of antisemitism - Second survey on discrimination and hate crime against Jews in the EU](#), p.7.

62 Odasso, L., (2020), [Controversial Approaches to Measuring Mixed Race in Belgium: the \(in\)visibility of the Mixed Race Population](#), p.289.

Jacobs, D., Rea, A., (2005), [Construction et importation des classements ethniques](#), p.13.

63 J.B., (2020), [Données ethniques dans la recherche scientifique : encourager ou combattre la discrimination ?](#), RTBF, 11 mai 2020.

Ringelheim, J., et al. (2010). [Ethnic Monitoring - The Processing of Racial and Ethnic Data in Anti-Discrimination Policies: Reconciling the Promotion of Equality with Privacy Rights](#), p.149.

Ringelheim, J. (2018), [Nommer les groupes discriminés pour mieux combattre la discrimination: La fin d'un tabou ?](#), p.83-84.

64 Torbeyns, A., (2021), [Taboe rond het verzamelen van etnische gegevens vervaagt](#), De Standaard (17 avril 2021)

la lutte contre le racisme) consultait diverses associations sur la question de la collecte de statistiques ethniques dans l'objectif d'améliorer la lutte contre la discrimination à l'embauche et au travail. Déjà à l'époque, malgré leurs craintes quant à l'instrumentalisation de ces données, il est généralement reconnu par les participants que ces statistiques sont un instrument de mesure utile pour « *prendre conscience de l'ampleur ou de la persistance de ces discriminations et favoriser la mesure de politiques ciblées de lutte contre celles-ci* ». ⁶⁵

Aussi, la collecte de données relatives à l'origine et, par conséquent, le recours à l'autodéfinition de l'origine est limitée par le cadre légal belge. Cela fait l'objet de la section suivante.

4.3 Cadre légal de protection des données

Dans ce rapport, nous revenons brièvement sur la législation applicable à la collecte de données relatives à l'origine.

Il n'est pas permis de recueillir et de traiter n'importe comment des données relatives à l'origine des personnes.

Ce sont des données à caractère personnel dites « sensibles », et, par conséquent, leur traitement est soumis à un cadre légal européen et belge. Celui-ci précise clairement ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Il est constitué entre autres du règlement européen relatif à la protection des données (RGPD)⁶⁶, de la loi belge du 30 juillet 2018⁶⁷ qui régit la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données à caractère personnel et de la loi belge du 4 juillet 1962⁶⁸ relative à la statistique publique.

Ce cadre législatif relatif à la protection **des données à caractère personnel « sensibles »**, comme les données relevant de l'origine raciale ou ethnique, est souvent interprété de manière très restrictive. Il est commun d'entendre qu'il est absolument interdit de collecter des données relatives à l'origine en Belgique. Pourtant, le cadre législatif en matière de collecte et de protection des données comporte plusieurs exceptions et permet ainsi différents types de collectes, **moyennant certaines conditions et circonstances strictes**, comme précisé par le RGPD et expliqué en détails dans le rapport IEDCB I.

Nous ne promovons pas la collecte et l'utilisation à tout prix d'equality data. Le respect de ce cadre légal et des conditions spécifiques à la collecte et à l'utilisation d'equality data est essentiel, surtout dans un contexte où les gens redoutent que leurs données soient utilisées de manière abusive⁶⁹. Pour de plus amples informations et conseils, nous recommandons de consulter le rapport IEDCB I⁷⁰ ainsi que la page sur la plateforme en ligne eDiv qui y est dédiée⁷¹ ou encore le site internet de l'Autorité de protection des données (APD)⁷².

65 Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (2005), [Consultation 2005 : Statistiques ethniques](#)

66 [Règlement \(UE\) 2016/679 du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), Journal officiel de l'Union européenne du 04 mai 2016, L119/1.

67 [Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel](#).

68 [Loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique](#).

69 Ringelheim & Wautelet (2022), [Commission d'évaluation des lois fédérales tendant à lutter contre la discrimination – rapport final](#), p.55. Unia (2021), [Improving equality data collection in Belgium](#), p.25, 56.

70 Unia (2021), [Improving equality data collection in Belgium](#)

71 Ediv par Unia, [Vie privée \(protection des données\)](#)

72 [Site internet](#) de l'Autorité de protection des données.

5. Méthodologie

La méthodologie adoptée pour cette étude s'inspire des directives du groupe de haut niveau de la Commission européenne sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité de la Commission européenne, facilitée par la FRA.⁷³ Elle adopte une **approche participative**, dans l'esprit du principe onusien « *Nothing about us without us* », mise en œuvre à travers différentes méthodes détaillées ci-dessous. Grâce à ces méthodes participatives, nous avons sollicité de nombreux acteurs, en particulier des personnes concernées par des discriminations sur base de leur origine.

La recherche est partie d'un besoin émanant d'un dialogue avec des chercheurs et des associations au cours du projet IEDCB I. Nous avons ensuite organisé des entretiens avec des chercheurs ainsi que des focus groups avec des personnes ayant une expérience vécue de la discrimination et de l'inégalité. Nous avons discuté de leurs points de vue sur l'éventualité d'appliquer l'autodéfinition. Nous avons utilisé ces données pour concevoir une enquête en ligne. Tout au long de l'étude, nous avons toujours travaillé avec un groupe consultatif composé d'organisations de la société civile.

Certains participants à l'étude ont souligné le fait que l'équipe de recherche était principalement constituée de personnes « blanches » impactait l'étude dans la conception de la problématique de recherche et dans l'analyse des différents résultats. Conscientes de la position et du point de vue spécifiques des chercheuses, c'est à travers des méthodes participatives que l'équipe a eu à cœur de mettre en avant l'expertise des personnes consultées concernées par ces discriminations, afin de valoriser les points de vue de personnes racisées.

5.1 Groupe consultatif

Nous avons constitué un groupe consultatif, comprenant une partie francophone et une partie néerlandophone, composé **d'organisations de la société civile** actives sur les questions d'origines et représentant différents publics sujets à de la discrimination sur base de l'origine. Nous avons réuni ce groupe consultatif à trois reprises : en mars 2023, en septembre 2023 et en février 2024. Lors de ces réunions, nous présentions l'état d'avancement du projet et la suite de notre méthodologie avant de demander du feedback de la part des participants. Nous leur avons également demandé leur avis sur le rapport final avant de le publier. Les feedbacks ont été pris en compte et le projet de recherche adapté.

5.2 Consultation d'experts

Différents experts ont été consultés au cours de cette étude :

- › Entre les mois de février et de juin 2023, nous avons mené sept entretiens semi-directifs avec des **experts universitaires** francophones et néerlandophones issus des sciences sociales et dont le travail est en lien avec l'origine. Une grille d'entretien nous a servi de fil conducteur afin de questionner ces experts sur différents thèmes identifiés dans la littérature, parmi lesquels : la collecte de données autour de l'origine, leur avis quant à l'autodéfinition et à sa pertinence en Belgique, les sensibilités du contexte belge, la formulation des catégories de réponses, ainsi que la méthodologie participative. Ces entretiens ont été enregistrés et retranscrits afin d'être analysés ultérieurement. Beaucoup de leurs remarques ont été intégrées dans les réflexions et démarches de recherche.
- › Au cours de la même période, quatre entretiens en ligne ont eu lieu **avec différentes instances de pays européens** ayant eu une expérience d'utilisation de l'autodéfinition dans la collecte d'equality data relatives à l'origine : l'Irlande, l'Allemagne et le Portugal. Nous avons interrogé ces acteurs sur leur méthodologie, l'implication des groupes concernés, le processus de création des questions d'autodéfinition et des catégories de réponses. Ces expériences ont été une source d'inspiration pour nos différentes étapes de recherche.
- › Enfin, en février 2024, nous avons invité plusieurs experts de **différentes autorités statistiques de Belgique** à une réunion afin de présenter nos premiers résultats de recherche et d'avoir un feedback sur l'étude pour ainsi mieux comprendre les enjeux d'opérationnalisation de l'autodéfinition.

⁷³ High Level Group on Non-discrimination, Equality and Diversity, Subgroup on Equality Data (2021), [Orientations pour améliorer la collecte et l'utilisation des données relatives à l'égalité](#)

5.3 Focus groups

Entre mai et septembre 2023, nous avons mené **dix focus groups**, précisément 6 francophones, 1 anglophone et 3 néerlandophones. Ceux-ci ont été organisés en partenariat avec des associations de terrain représentantes de différents groupes à risque de subir des discriminations.

Ces focus groups avaient pour but de consulter **une diversité de personnes d'origine étrangère** ou membres de minorités concernées par les discriminations liées à l'origine.

Les dix focus groups organisés ont rassemblé en tout 77 participants diversifiés en termes d'origines ainsi qu'en termes d'âge. En termes de genre, nous observons une majorité féminine : 18 hommes et 59 femmes.

À travers les focus groups, nous ne sommes pas parvenues à consulter certains publics dans toute leur diversité. C'est pourtant important, par exemple pour les personnes Roms et juives, très diversifiées en leur sein et pour qui la question d'autodéfinition est particulièrement pertinente et sensible. Nous avons mis une attention particulière à les consulter, cependant certains segments spécifiques n'étaient pas représentés lors des focus groups. Ainsi, nous n'avons malheureusement pas réussi à toucher les Gens du voyage.

Nous avons mené ces focus groups à l'aide d'un guide d'entretien, structuré en quatre grandes questions, contenues dans une discussion de deux heures :

- > « Avez-vous déjà été discriminé sur base de votre origine ? Si oui, à quoi cela faisait référence selon vous ? »
- > « Comment définissez-vous vos origines ? »
- > « Voici la question d'autodéfinition de l'origine et les catégories de réponses proposées dans la "European Social Survey" de 2018 aux répondants belges. Qu'en pensez-vous ? »

Dans cette question, utilisée pour donner un exemple concret aux participants, il était possible d'y choisir deux options et il existe une catégorie de réponse libre. Cette liste a été notre point de départ lors des focus groups pour aborder la question des catégories, ce qui nous a ensuite permis de modifier les catégories de réponses aux questions d'enquête.

- > « Que pensez-vous du fait que des données relatives à l'origine des personnes soient collectées ? »

Enfin, chaque participant a eu l'occasion de nous communiquer ce qu'elle avait retenu de ce focus group et ce qu'elle souhaitait que l'on retienne dans notre analyse.

Avec le consentement de chacun des participants, un enregistrement audio de chaque conversation a été fait, grâce auquel les échanges ont été complètement retranscrits et anonymisés. Nous avons analysé les focus groups retranscrits à l'aide du logiciel d'**analyse de données qualitatives** « ATLAS.ti ». Grâce à ces analyses, nous avons pu formuler et adapter notre enquête en ligne, tant au niveau des questions posées qu'au niveau de la terminologie employée.

5.4 Enquête en ligne

Enfin, du 14 novembre au 22 décembre 2023, nous avons diffusé **une enquête en ligne** (un PDF de l'enquête complète est disponible sur cette [page web](#)). Les données issues de l'enquête ont été analysées à l'aide du logiciel libre R.

Les objectifs de l'enquête étaient :

- › De **tester différentes façons de mesurer l'origine** : via différentes formes d'autodéfinition, via l'auto-hétéroperception et via la méthode des proxies basées sur les nationalités du répondant et ses (grands-) parents.
- › De **tester différentes listes de catégories de réponses** : des catégories plutôt géographiques et des catégories plutôt ethnoculturelles.
- › **De récolter le ressenti des personnes** face à ces questions et catégories afin d'évaluer leur pertinence et acceptabilité.
- › **D'explorer le lien entre proxies et autodéfinition** : comparer les différentes méthodes de collecte pour évaluer si l'autodéfinition permet d'identifier des groupes à risque de subir des discriminations que les proxies sur base de la nationalité n'identifient pas, et inversement.

5.4.1. Diffusion de l'enquête

Nous avons diffusé l'enquête par différents canaux, tels que la newsletter d'Unia et sa page LinkedIn. Nous avons également largement diffusé l'enquête par email dans le milieu associatif. À certaines associations touchant un public analphabète ou en apprentissage de la langue, nous avons proposé de la diffuser en faisant passer l'enquête en présentiel. À travers ces différents moyens, nous avons finalement **atteint 370 personnes qui ont répondu à l'intégralité de l'enquête**.

Il a été souligné par le groupe consultatif que le taux de réponse devait être vu au regard de notre travail préalable avec des focus groups. Cela a instauré un climat de confiance et favorisé la participation de certains groupes qui auraient pu être plus réticents à y répondre. Aussi, en tant qu'institution nationale des droits de l'homme, Unia bénéficie d'une certaine légitimité auprès du public d'origine étrangère.

Néanmoins, un échantillon de 370 personnes reste évidemment limité et **ne peut en aucun cas être considéré comme représentatif de l'ensemble de la population belge**. Cela d'autant plus que nous avons ciblé des individus issus de groupes spécifiques et que, par ailleurs, certains groupes étaient sous ou surreprésentés, comme nous le verrons plus loin.

5.4.2. Composition et biais de l'échantillon

Nous décrivons ici la composition et la diversité de notre échantillon pour différentes caractéristiques personnelles. 67,8 % des répondants se sont définis comme des femmes, 27,8 % comme des hommes et 3,25 % comme n'appartenant à aucun de ces groupes. **En ce qui concerne le genre**, tant dans les focus groups que dans l'enquête, **nous soulignons une participation inégalitaire**: un nombre plus conséquent de femmes que d'hommes ont participé à cette étude. C'est un biais courant en sciences sociales, les femmes ayant tendance à être davantage représentées que les hommes dans les secteurs publics, associatifs ou militants.⁷⁴

En termes d'âge, nous constatons **une bonne répartition entre les différents groupes d'âge**. 21% des répondants ont entre 18 et 30 ans, 54% ont entre 30 et 50 ans et 25% ont plus de 50 ans. L'âge moyen est de 42 ans.

En ce qui concerne le niveau d'instruction des répondants, l'échantillon est beaucoup moins diversifié. Une grande majorité a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (53,5% un master et 24,3% un bachelier), 7,6% ont

74 Dodson, K., (2015), *Gendered Activism: A Cross-national View on Gender Differences in Protest Activity*

Lafranchi, J., Narcy, M. (2015), *Female Overrepresentation in Public and Nonprofit Sector Jobs: Evidence From a French National Survey*

obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire, 3% ont obtenu un diplôme de l'enseignement primaire et 2,7% indiquent n'avoir aucun diplôme. **Il existe donc un biais évident en termes de genre et de niveau d'instruction**⁷⁵ dans notre échantillon. Il est important d'en tenir compte lors de l'interprétation des résultats.

En ce qui concerne le biais de niveau d'instruction, de nombreux échos nous sont parvenus sur le caractère complexe, conceptuel et peu accessible de l'étude et en particulier de l'enquête en ligne. Afin de toucher un public diversifié en termes de niveau d'instruction, nous nous sommes rendues dans deux associations (Lire et Écrire et Ligo Centra voor Basiseducatie) afin de faire passer cette enquête en présentiel, parfois sur papier, et de fournir des explications sur le questionnaire. Nous avons atteint une trentaine de personnes éprouvant des difficultés linguistiques ou numériques à remplir une enquête en ligne.

39% des répondants vivent en Flandre, 33% à Bruxelles, 21% en Wallonie et 5% dans la communauté germanophone. **La proportion relativement élevée de Bruxellois** dans l'échantillon peut s'expliquer de deux manières. D'une part, pour cette étude, nous avons travaillé en étroite collaboration avec des organisations de la société civile et nombre d'entre elles ont un lien direct avec Bruxelles. D'autre part, nous avons délibérément cherché des répondants aussi divers que possible, et les habitants de Bruxelles ont une plus grande diversité d'origines que le reste de la Belgique⁷⁶.

75 Statbel (2023), [Niveau d'instruction](#)

76 Statbel (2023), [Diversité selon l'origine en Belgique](#)



6. Résultats

Ce chapitre condense les résultats obtenus à travers les différentes méthodes de recherche. Les résultats de l'enquête quantitative doivent être interprétés avec prudence car il s'agit d'un petit échantillon non-représentatif.

Les résultats que nous utilisons dans ce rapport sont une sélection du grand nombre d'analyses que nous avons effectuées. Nous avons parfois adapté les tableaux et les graphiques pour ce rapport (par exemple en faisant une sélection dans les catégories) afin de présenter les données de la manière la plus compréhensible possible.

Pour plus de détails sur les caractéristiques de l'échantillon et une analyse plus complète ainsi que pour le questionnaire complet de l'enquête, veuillez vous référer à une note technique disponible sur cette [page web](#).

6.1 Points de vue des participants sur la collecte de données relatives à l'origine en Belgique

Les participants ont relevé des avantages et des risques à la collecte de données relatives à l'origine. Le principal avantage souligné est qu'**avoir des chiffres sur les discriminations liées à l'origine et sur la diversité permet de lutter contre des stéréotypes et la désinformation**. Cela force à voir les choses telles qu'elles sont et cela permet de mener des actions politiques concrètes pour lutter contre le racisme et les discriminations.

Des participants ont aussi manifesté leur **opposition** ou leur gêne quant à la collecte de données relatives à l'origine. Cela leur semble déplacé, essentialisant, discriminant en soi. Ils n'y voient pas un moyen efficace de lutte contre les discriminations mais plutôt une démarche polarisante car elle se focalise sur les différences entre humains plutôt que sur les ressemblances, ce qui dessert les communautés victimes de racisme. Pour plusieurs, des données concernant la nationalité suffisent.

Cette opposition était aussi largement liée aux **risques** que les participants associent à une telle collecte de données sur les origines des personnes. Avant tout, il y a la **peur de l'instrumentalisation de ces données** : qu'elles servent à alimenter un discours discriminant ou stigmatisant, à renforcer les stéréotypes. Plusieurs participants aux focus groups évoquent la peur d'une forme de recensement ethnique, peur souvent liée aux **traumatismes du passé** comme la Shoah. Ils pointent du doigt de potentielles dérives : mauvaise interprétation des données dans la presse ou en politique, stigmatisation d'une communauté, non-respect du droit à la vie privée, peur que ces données tombent entre de mauvaises mains, spécifiquement en cas de montée au pouvoir de l'extrême droite.

Dans l'enquête, nous avons examiné différents contextes dans lesquels la collecte de données sur les origines peut avoir lieu. Plus précisément, pour **dix contextes différents** (recensement de population, enquête scientifique, enseignement, emploi, soins de santé, etc.), nous avons demandé si les personnes seraient **prêtes à répondre** à des questions sur leurs origines dans ce contexte et **dans quelles conditions** (confidentialité des données, supervision par un organisme indépendant, etc.).

Cependant, nous avons reçu plusieurs commentaires selon lesquels cette question était très difficile à comprendre. Cela est dû en partie au format de la question : les contextes proposés sont assez abstraits (même si une explication a été fournie pour chaque contexte) et les conditions proposées sont également abstraites et rigides. Il peut être difficile de se projeter dans ces situations fictives. Toutefois, la méthode de l'enquête ne permet pas d'obtenir des réponses plus nuancées et suffisamment approfondies.

D'autre part, la question peut également être perçue comme difficile parce que les personnes interrogées ne sont pas familières avec l'idée d'une collecte de données sur leurs origines dans certains contextes et ne savent pas comment cela peut contribuer à lutter contre la discrimination. L'interprétation des réponses est également difficile car les personnes peuvent donner des réponses multiples. C'est pourquoi nous abordons avec prudence les résultats de cette question et ne les expliquons ici que de manière limitée.

Nous constatons que la proportion de personnes qui accepteraient de répondre à des questions sur l'origine **sans objection** est la plus élevée dans les contextes de « **recherche scientifique** » et de « **recensement de population** ». Les focus groups et les réponses ouvertes à la question d'enquête montrent que les personnes interrogées jugent généralement acceptable que des données relatives à l'origine soient collectées lorsque l'objectif est de lutter contre la discrimination, par exemple par les organismes de promotion de l'égalité.

Pour d'autres contextes comme le **logement, l'emploi, les soins de santé et l'enseignement**, les participants avaient des avis partagés. Les résultats de l'enquête montrent que la proportion de personnes qui ne répondraient pas à une telle question est la plus élevée pour les contextes « **logement** », « **justice et police** », « **travail** » et « **médias** ».

Cela fait écho aux résultats des focus groups : pour les participants, il semblait instinctivement inapproprié de collecter des données dans ces contextes. Pourtant, beaucoup d'inégalités y persistent. Dès lors, les participants seraient plus enclins à y répondre **à condition que de telles données soient collectées dans un objectif de mesure et de lutte contre les discriminations, et que cet objectif soit clairement expliqué**. Les participants ont aussi évoqué d'autres conditions importantes pour eux en cas de collecte de données ; celles-ci font l'objet de la section suivante.

6.2 Conditions spécifiques d'une collecte de données relatives à l'origine via l'autodéfinition

Nous abordons ici les conditions spécifiques indiquées par les participants comme essentielles à une collecte de données relatives à l'origine via l'autodéfinition. Elles sont structurées en trois grands thèmes. Ainsi, aux yeux de nombreuses personnes consultées, il apparaît qu'**une collecte de données relatives à l'origine via l'autodéfinition n'est acceptable et opportune qu'aux conditions suivantes** :

6.2.1. Le respect de la vie privée et de la législation relative à la protection des données

- > Le respect absolu du **cadre légal de protection des données**.
- > **L'anonymat et la confidentialité** : ces données ne doivent pas pouvoir être reliées aux personnes qu'elles concernent.
- > La **participation** à ce type de collecte de données doit être **volontaire**.
- > Les données doivent être détruites après un certain temps.
- > Des **procédures de plaintes** en cas de non-respect de ce cadre légal doivent être prévues.

6.2.2. Communication et transparence

- > Une **communication proactive et adaptée** au public concernant la récolte de données.
- > Une **transparence** absolue sur chaque étape du processus de collecte et d'utilisation de ces données.
- > Il est primordial de toujours expliciter et expliquer les concepts utilisés, y compris ce qui est entendu par les termes utilisés comme « origine », « race » ou « origine ethnique ».
- > L'interprétation et l'analyse des données doivent être claires afin de réduire le risque que de fausses conclusions en soient tirées.

6.2.3. La légitimité du collecteur de données et l'objectif de la collecte de données

- > Il faut être **transparent quant à l'institution ou à l'organisation qui collecte** et/ou traite ces données.
- > **L'objectif** de la collecte de données doit être **précis**, et très clairement **explicité**. Il est impératif de garantir que les données seront utilisées à bon escient, à des fins d'égalité et de lutte contre le racisme et les discriminations. Le but doit être jugé **légitime** par les répondants, sans quoi la plupart des participants se méfieront et percevront ce type de question comme « un piège ».
- > Le profil de l'institution qui pose la question est important : il faut être en **confiance** avec l'institution qui collecte les données pour accepter de partager des informations sur ses origines. Cela peut être facilité par la mise en place d'une démarche participative au préalable.

6.3 Questions d'autodéfinition de l'origine

6.3.1. Opinions des focus groups sur l'autodéfinition de l'origine

Les participants consultés lors des focus groups ont généralement considéré l'autodéfinition comme une méthode de collecte de données respectueuse car elle permet de choisir la manière d'exprimer son ressenti. Cependant, il a été de nombreuses fois souligné que le concept d'« origine » est très large et abstrait. Pour beaucoup, **l'origine est complexe à appréhender** car elle est composée de plusieurs facettes et varie dans le temps. Ainsi, **chaque personne semble autodéfinir son ou ses origines à partir d'une combinaison d'éléments** tels que le pays de naissance, la nationalité (d'origine ou obtenue), la ville dans laquelle elle vit, la durée de vie en Belgique, le continent ou la région d'origine, la culture ou les valeurs qui lui sont chères, etc. Néanmoins, le plus souvent, les participants autodéfinissent leurs origines à travers leur(s) nationalité(s) ou le pays d'origine, souvent sous la forme de « belge d'origine ... » ou de « belgo-... ».

Une remarque revenue à de nombreuses reprises dans les focus groups est que **suivant les générations, le sentiment d'appartenance varie fortement** : des parents arrivés en Belgique peuvent se sentir fortement liés à leur pays d'origine, alors que leurs enfants nés en Belgique se sentent pleinement belges. Le contraire est lui aussi assez fréquent : après des années en Belgique, un parent se sent pleinement belge, mais son enfant a à cœur d'affirmer son appartenance au pays d'origine dans lequel il n'a pas vécu.

Un autre aspect important qui est ressorti de nos focus groups est que **l'autodéfinition dépend également du contexte** : en fonction du lieu, de l'interlocuteur, du pays où l'on se trouve, de la question posée et du groupe parmi lequel on se trouve, la réponse pourra fluctuer. Par exemple, une personne ayant des origines marocaines pourra se définir comme « belge d'origine marocaine » en Belgique, comme « marocaine originaire de Rabat » au Maroc et comme « belge » à l'étranger.

Dans les sections suivantes, nous présentons les différentes questions d'autodéfinition que nous avons testées dans l'enquête en ligne, ainsi qu'une analyse des réponses à ces questions. Lors de la rédaction des questions et des catégories de réponses, nous avons tenu compte des contributions apportées par les focus groups.

6.3.2. Question d'autodéfinition avec catégories de réponses géographiques

La première question d'autodéfinition de l'origine dans l'enquête présentait aux répondants **une liste de catégories géographiques** (voir encadré 1). Dans la suite de ce rapport, nous y référons comme « question d'autodéfinition géographique ». Les catégories comprenaient les six nationalités d'origine les plus présentes en Belgique, ainsi que les différents continents. Ce faisant, nous avons essayé de trouver un équilibre entre, d'une part, un niveau de détail suffisant pour que les répondants puissent s'identifier aux catégories et, d'autre part, une liste simple et accessible.

Encadré 1 : Question d'autodéfinition avec catégories de réponses géographiques

Comment définissez-vous votre(vos) origine(s) ?

*La liste (alphabétique) est constituée des six origines nationales les plus présentes en Belgique ainsi que des différents continents.

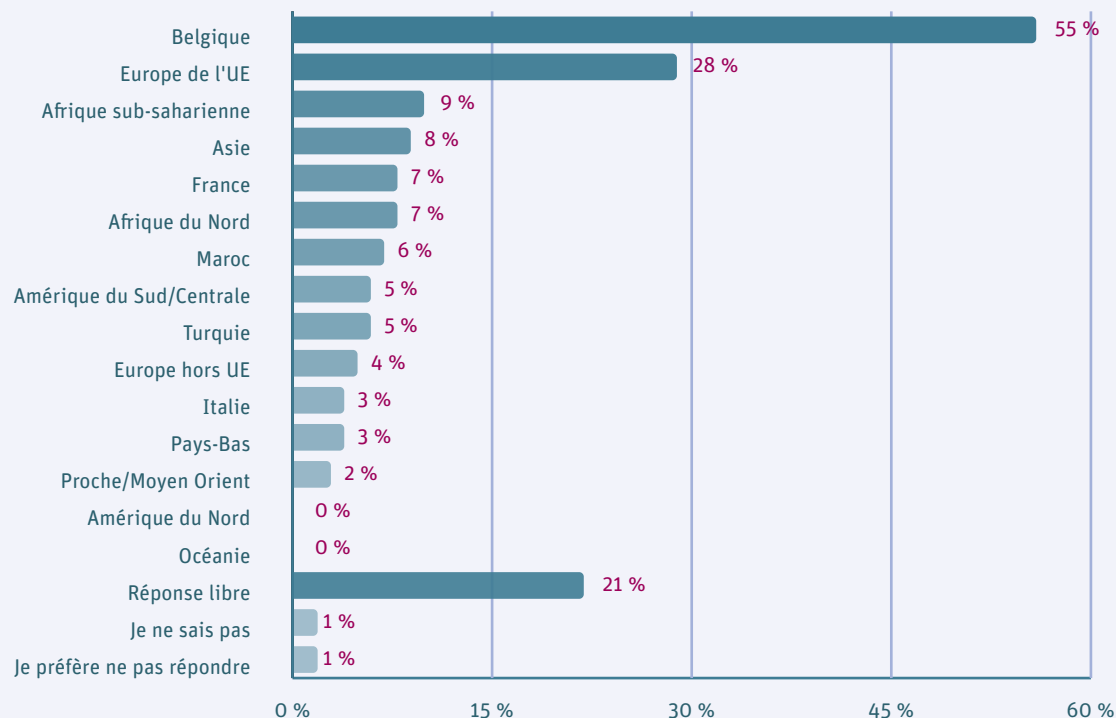
*Vous pouvez sélectionner jusqu'à 4 réponses, et/ou ajouter la vôtre si aucune option ne vous convient

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Afrique du Nord | <input type="checkbox"/> Italie |
| <input type="checkbox"/> Afrique sub-saharienne | <input type="checkbox"/> Maroc |
| <input type="checkbox"/> Amérique du Nord | <input type="checkbox"/> Océanie |
| <input type="checkbox"/> Amérique du Sud / Centrale | <input type="checkbox"/> Pays-Bas |
| <input type="checkbox"/> Asie | <input type="checkbox"/> Proche / Moyen Orient |
| <input type="checkbox"/> Belgique | <input type="checkbox"/> Turquie |
| <input type="checkbox"/> Europe de l'Union Européenne | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas |
| <input type="checkbox"/> Europe hors Union Européenne | <input type="checkbox"/> Je m'identifie plutôt / aussi comme _____ |
| <input type="checkbox"/> France | <input type="checkbox"/> Je préfère ne pas répondre |

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

Les répondants pouvaient indiquer jusqu'à quatre réponses. 52% des répondants ont indiqué une seule réponse. 32% ont indiqué deux réponses, 14% trois réponses. **Très peu de répondants ont indiqué jusqu'à quatre origines.** Le graphique 1 ci-dessous présente la répartition entre les différentes catégories de réponses géographiques. Le total est supérieur à 100% car les personnes pouvaient indiquer plusieurs réponses en même temps. Nous constatons que 55% des personnes interrogées ont répondu « Belgique ». L'Europe au sein de l'UE est la deuxième catégorie de réponse la plus fréquente.

Graphique 1 : Répartition des catégories de réponses géographiques dans l'échantillon (N=370)



Les répondants pouvaient indiquer plusieurs réponses, de sorte que la somme des pourcentages ci-dessus est supérieure à 100 %.

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

La « Belgique » et l'« Europe de l'UE » ont souvent été indiquées ensemble : 27% des personnes ayant indiqué la Belgique ont également indiqué « l'Europe de l'UE ». Il peut s'agir de personnes d'origine belge qui s'identifient également à l'Europe (en tant que catégorie plus large), mais aussi de personnes originaires à la fois de Belgique et d'un autre pays de l'UE. La « Belgique » et la catégorie ouverte sont souvent associées : 23% des personnes ayant répondu « Belgique » ont également indiqué la catégorie ouverte. L'analyse de ces réponses ouvertes montre qu'il s'agit souvent de personnes qui indiquent avoir des origines en Belgique et dans un autre pays spécifique qui ne figure pas dans la liste.

Au total, la catégorie ouverte a été indiquée 76 fois, dont 66 fois par des personnes qui avaient déjà indiqué une autre catégorie. L'analyse de ces réponses ouvertes montre que certaines réfèrent à des catégories figurant déjà dans la liste à choix multiples. Parfois, une combinaison d'une des catégories de la liste et d'une autre origine n'y figurant pas a été indiquée à cet endroit.

Les réponses ouvertes font souvent référence à un pays spécifique qui ne figure pas dans la liste. Cela indique que de nombreuses personnes définissent leurs origines en se référant à un **pays spécifique**. Nous voyons ici un trait commun avec l'autodéfinition des **participants aux focus groups** qui définissaient pour la plupart leurs origines à travers leur(s) **nationalité(s) ou leur pays d'origine**, parfois en combinaison avec d'autres facteurs.

Un certain nombre de réponses ouvertes dans l'enquête faisaient référence à des termes qui n'étaient pas listés mais qui l'étaient dans la question d'autodéfinition (ultérieure) basée sur les catégories de réponses **ethnoculturelles**, telles que berbère, Juif, Rom, noir.

Certaines réponses font référence à une alternative, telle que « être humain » ou « citoyen du monde ». Ce groupe ne semble donc pas vouloir se placer dans une catégorie particulière. Enfin, certaines réponses font également référence à d'autres régions du monde ou à des régions spécifiques de la Belgique.

6.3.3. Question d'autodéfinition avec catégories de réponse ethnoculturelles

La deuxième question d'autodéfinition de l'enquête était formulée de manière légèrement différente et proposait une **autre liste de catégories, basée sur des éléments ethnoculturels** (voir encadré 2). Dans la suite de ce rapport, nous y référons comme « question d'autodéfinition ethnoculturelle ». Cette liste a été **établie sur base des contributions des focus groups, des entretiens avec des experts et de l'analyse de la littérature sur les bonnes pratiques d'autres pays**. Il en est ressorti, entre autres, qu'il est important de prévoir des catégories distinctes pour les « Roms » et les « Gens du voyage », car il s'agit de deux groupes différents. En outre, elle a montré que les personnes d'origine juive constituent un groupe important à inclure dans cette étude. En effet, il existe peu de données sur les discriminations subies par ce groupe, mais la crainte de se définir comme « juif » peut être grande.⁷⁷ Les focus groups ont montré qu'il est important d'inclure cette catégorie de réponse séparément dans la question d'autodéfinition, car il s'agit d'une ascendance qui contribue à définir les origines des personnes en plus, par exemple, de leur nationalité.

77 European Union Agency for Fundamental Rights, (2018), [Experiences and perceptions of antisemitism - Second survey on discrimination and hate crime against Jews in the EU](#), p.7.

Encadré 2 : Question d'autodéfinition avec catégories de réponses ethnoculturelles

Auquel(s) de ces groupes considérez-vous appartenir ?

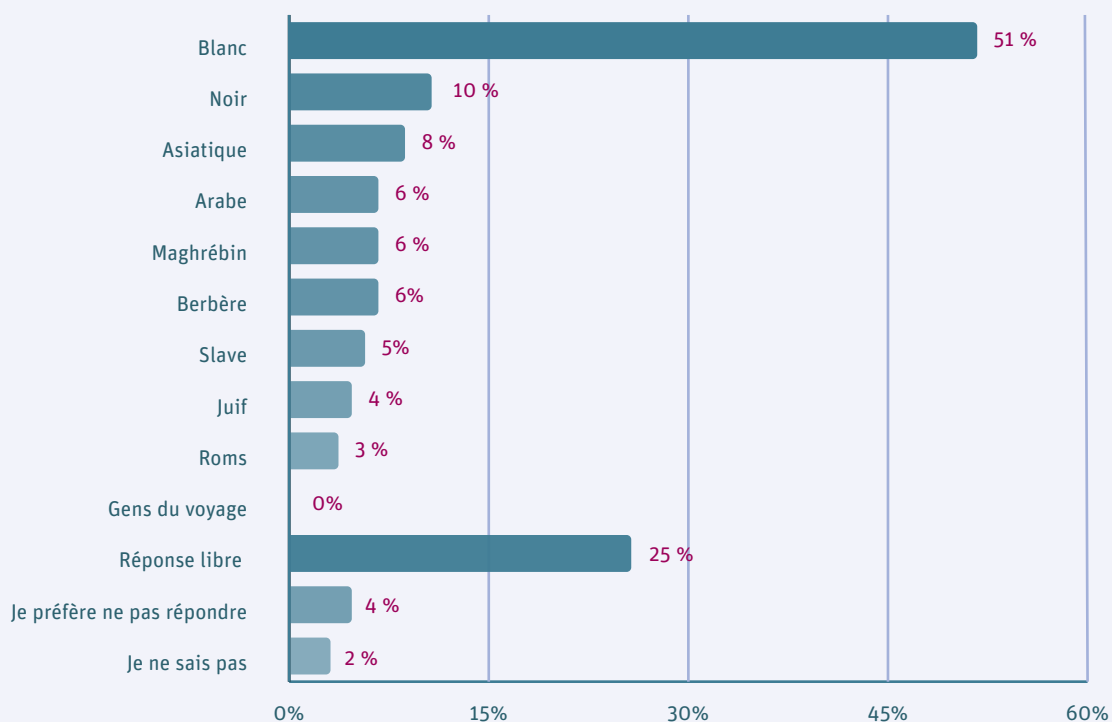
**Vous pouvez sélectionner jusqu'à 4 réponses, et/ou ajouter la vôtre si aucune option ne vous convient*

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Arabe | <input type="checkbox"/> Noir |
| <input type="checkbox"/> Asiatique | <input type="checkbox"/> Roms |
| <input type="checkbox"/> Berbère | <input type="checkbox"/> Slave |
| <input type="checkbox"/> Blanc | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas |
| <input type="checkbox"/> Gens du voyage | <input type="checkbox"/> Je m'identifie plutôt / aussi comme _____ |
| <input type="checkbox"/> Juif | <input type="checkbox"/> Je préfère ne pas répondre |
| <input type="checkbox"/> Maghrébin | |

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

Le graphique 2 ci-dessous présente la répartition entre les différentes catégories de réponses ethnoculturelles. Nous constatons que 51 % des personnes interrogées ont répondu « blanc ». La réponse libre est la deuxième catégorie de réponse la plus fréquente.

Graphique 2 : Répartition des catégories de réponses ethnoculturelles dans l'échantillon (N=370)



Les personnes étaient autorisées à indiquer plusieurs réponses, de sorte que la somme des pourcentages ci-dessus est supérieure à 100 %.

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

76,5 % des répondants n'ont indiqué qu'une seule réponse à cette question. C'est beaucoup plus que pour les catégories de réponses géographiques. Les combinaisons les plus courantes sont :

- > « Blanc » + réponse libre
- > « Blanc » + « slave »
- > « Noir » + réponse libre
- > « Asiatique » + réponse libre
- > « Arabe » + « Berbère » + « Maghrébin »

D'autres analyses de cette question montrent également un **chevauchement important entre ces trois dernières catégories de réponses**. Par exemple, parmi ceux qui ont indiqué « Maghrébin », 52% ont également indiqué « Arabe » et 48% ont également indiqué « Berbère ». Parmi ceux qui ont indiqué « Berbère », 50% ont également indiqué « Maghrébin ». De même, parmi ceux qui ont indiqué « Arabe », 50% ont indiqué « Maghrébins ». La question se pose donc de savoir s'il est nécessaire d'inclure les trois catégories dans la liste ou si l'on pourrait peut-être la simplifier en omettant l'une des trois. Sur ce point, les personnes consultées lors des focus groups ayant des origines en Afrique du Nord ont plutôt défini leurs origines à travers une nationalité ou un pays d'origine que via ces différents termes.

Dans les **réponses libres** à cette question, beaucoup ont fait référence à des **termes listés dans la question d'autodéfinition géographique**, tels que « Belge » ou « Européen », parfois en combinaison avec un autre terme.

Certaines réponses libres ont fait référence au mot « mixte » ou « métis » (18 personnes au total). Le terme « métis » a presque toujours été utilisé en français, « gemengd » ou « mixed » en néerlandais. Cela semble indiquer que les gens ne trouvent pas toujours suffisant d'indiquer deux catégories de réponses (par exemple « Noir » + « Blanc ») lorsqu'ils veulent refléter leurs origines mixtes.

Certaines réponses font référence à d'autres régions du monde qui ne figurent pas dans la liste, comme l'« Amérique latine » et la « Méditerranée ». 11 réponses font référence à un autre critère de discrimination, dont trois mentionnent « musulman ».

6.3.4. Comparaison entre les catégories de réponses géographiques et ethnoculturelles

Pour mieux comprendre la pertinence de ces questions d'autodéfinition et des catégories de réponses, **nous avons mis les deux questions côte à côte et analysé les schémas de réponse**. Dans le tableau 1, nous voyons quel pourcentage de ceux qui ont indiqué une catégorie de réponse d'origine géographique particulière ont ensuite indiqué une catégorie de réponse ethnoculturelle particulière. Pour des raisons de lisibilité, ce tableau ne présente qu'une sélection des différents catégories de réponses (le tableau complet est disponible sur [cette page web](#)).

Nous constatons qu'il existe un large chevauchement entre les personnes ayant répondu « Afrique du Nord » à la question d'autodéfinition géographique, d'une part, et les personnes ayant répondu « Maghreb », « Berbère » ou « Arabe » à la question d'autodéfinition ethnoculturelle, d'autre part. Nous observons que **« Maghrébin » présente le plus grand chevauchement avec « Nord-Africain »**. En outre, nous constatons que 89 % des personnes ayant répondu « Afrique subsaharienne » à la question d'autodéfinition géographique ont répondu « Noir » à la question d'autodéfinition ethnoculturelle. Nous constatons également un chevauchement important entre « Belgique » et « Blanc » et entre « Asie » et « Asiatique ».

Parmi ceux qui ont indiqué « Amérique du Sud/Centrale » à la question d'autodéfinition géographique, nous constatons que 58% ont choisi la catégorie ouverte à la question d'autodéfinition ethnoculturelle, ce qui est particulièrement élevé (voir tableau 1). Cela pourrait indiquer qu'ils **ne se retrouvaient dans aucune des catégories ethnoculturelles proposées**. Cela est confirmé par l'analyse des réponses ouvertes, où le terme « latino-américain » apparaît à plusieurs reprises. L'identification à l'Amérique latine est également apparue dans l'un des focus groups.

Parmi ceux qui ont répondu « Proche/Moyen-Orient » ou « Turquie » à la question d'autodéfinition géographique, nous observons également une tendance assez frappante à la question d'autodéfinition ethnoculturelle. Sur les 19 personnes qui ont répondu « Turquie » comme origine géographique, **26% ont refusé de répondre à la question d'autodéfinition ethnoculturelle**. L'interprétation doit être nuancée car il s'agit d'un petit groupe, mais cela pourrait indiquer que les personnes d'origine turque ont eu du mal à se retrouver dans une des catégories de réponses ethnoculturelles proposées. Lors de la conception du questionnaire, nous avons choisi d'utiliser le moins possible de notions géographiques dans la question d'autodéfinition ethnoculturelle afin de ne pas mélanger les deux. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas inclure « turc » dans la question ethnoculturelle. **L'analyse nous indique qu'il peut être opportun de mélanger les catégories géographiques et ethnoculturelles dans les catégories de réponses**.

Tableau 1 : Comparaison entre les catégories de réponses géographiques et les catégories de réponses ethnoculturelles

Origines ethnoculturelles	Origines géographiques				
	Afrique du Nord (n=25)	Afrique sub-saharienne (n=35)	Amérique du Sud / Centrale (n=19)	Proche/ Moyen Orient (n=6)	Turquie (n=19)
Arabe	32%	0%	0%	50%	0%
Asiatique	0%	0%	5%	17%	47%
Berbère	44%	0%	0%	0%	0%
Maghrébin	64%	0%	0%	0%	0%
Noir	4%	89%	5%	0%	0%
Réponse libre	32%	31%	58%	0%	32%
Je préfère ne pas répondre	0%	0%	0%	0%	26%
Je ne sais pas	0%	0%	5%	33%	5%

Pour des raisons de lisibilité, ce tableau ne contient qu'une sélection de tous les groupes d'origine. Pour obtenir le tableau complet, consultez cette page web. Le tableau ci-dessus doit être lu colonne par colonne. Par exemple : parmi ceux qui ont indiqué «Afrique du Nord» à la question des origines géographiques, 32% ont indiqué «Arabe» à la question des origines ethnoculturelles, 0% ont indiqué «Asiatique», etc.

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

6.3.5. Question ouverte sur les origines

La troisième question d'autodéfinition de l'enquête était une **question ouverte non obligatoire sur les origines** (voir encadré 3). Elle a été remplie par 302 personnes et n'a donc pas été remplie par 68 personnes. Parmi les 15 personnes qui ont refusé de répondre à l'une ou aux deux questions d'autodéfinition précédentes, sept ont répondu à la question ouverte.

Encadré 3 : Question ouverte d'autodéfinition

Vous-même, comment définissez-vous habituellement votre ou vos origine(s) ?

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

La majorité des réponses font référence à des **catégories géographiques**, le terme « Belge » étant particulièrement utilisé (86 fois). En outre, les termes « Européen » (13 fois), « Marocain » (12 fois) et « Turc » (9 fois) sont également fréquents. Le terme « Belge » est souvent associé à une autre origine. Au total, 59 fois un pays spécifique a été mentionné qui n'apparaissait pas dans les listes à choix multiples des questions précédentes. Comme l'ont également montré les résultats des focus groups, **les origines géographiques semblent donc être une manière assez courante de se définir.**

26 réponses ont pu être rattachées aux **catégories ethnoculturelles suggérées plus haut**. La plus fréquente est la catégorie « Blanc » (13 fois). Mais les catégories ethnoculturelles suivantes ont également été citées : Juif, Rom, Noir, Berbère, Maghrébin et Slave.

Certaines réponses font à nouveau référence à des **régions du monde** qui ne figurent pas en tant que telles dans les listes des questions précédentes, comme « Amérique latine » et « Afrique ». Certaines réponses ont également fait référence à une **région spécifique de la Belgique**, comme « Flamand », « Bruxellois » ou « Wallon », à des provinces ou des villes. Quelques réponses ont fait référence à un autre critère de discrimination tel que l'origine sociale, par exemple « classe moyenne blanche belge ». Enfin, six personnes ont indiqué qu'elles ne voulaient pas ou ne pouvaient pas se définir de cette manière.

Il est important de noter que **la position de la question dans l'enquête** a une grande importance. Ici, nous avons choisi de placer cette question après deux questions d'autodéfinition proposant des catégories de réponses différentes afin de tester l'acceptation de ces différentes catégorisations **sans réflexion préalable**. Ce parti pris implique un biais : la réponse des participants à la question ouverte d'autodéfinition peut être influencée par les catégories proposées au préalable. Le choix inverse pourrait également être intéressant : laisser les participants s'autodéfinir librement avant de leur proposer des catégories.



6.3.6. Comparaison entre questions d'auto-hétéroperception et d'autodéfinition

Ensuite, dans l'enquête, nous avons demandé aux répondants comment ils pensent être perçus par les autres (voir encadré 4). C'est ce qu'on appelle l'auto-hétéroperception. Les catégories de réponses proposées pour cette question étaient les mêmes que pour la question d'autodéfinition ethnoculturelle afin de pouvoir comparer les deux questions. Nous avons choisi les **catégories de réponses ethnoculturelles** parce qu'elles sont **davantage liées aux caractéristiques visibles qui sont souvent à l'origine de la discrimination**. Tester les deux types de catégories de réponses dans une question d'auto-hétéroperception aurait malheureusement rendu le questionnaire trop long.

Encadré 4 : Question d'auto-hétéroperception

Dans cette question, nous tenons compte de la façon dont vous pensez être perçu(e) par les autres, même si cela ne correspond pas à la façon dont vous vous sentez. En effet, les discriminations reposent souvent sur comment une personne est perçue par autrui.

Comment pensez-vous que les autres vous voient ?

**Vous pouvez sélectionner jusqu'à 4 réponses, et/ou ajouter la vôtre si aucune option ne vous convient*

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Arabe | <input type="checkbox"/> Noir |
| <input type="checkbox"/> Asiatique | <input type="checkbox"/> Roms |
| <input type="checkbox"/> Berbère | <input type="checkbox"/> Slave |
| <input type="checkbox"/> Blanc | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas |
| <input type="checkbox"/> Gens du voyage | <input type="checkbox"/> Les autres me voient plutôt /aussi comme _____ |
| <input type="checkbox"/> Juif | <input type="checkbox"/> Je préfère ne pas répondre |
| <input type="checkbox"/> Maghrébin | |

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

À la question sur l'auto-hétéroperception, **73% des répondants n'ont indiqué qu'une réponse**. Cette proportion est similaire à celle de la question d'autodéfinition avec catégories ethnoculturelles et est plus élevée que pour la question d'autodéfinition géographique. Ce qui ressort de l'analyse des réponses ouvertes à la question sur l'auto-hétéroperception est que huit personnes ont indiqué qu'elles étaient perçues comme « musulmanes » par les autres.

Pour certaines catégories de réponses, nous constatons un **chevauchement important entre les réponses aux deux questions** (voir tableau 2). Parmi les personnes qui se définissent comme « Noires », 92% ont déclaré être également perçues comme « **Noires** » par les autres. Nous constatons également un chevauchement similaire entre les deux questions pour les catégories « **Blanc** » (83 %), « **Arabe** » (75 %) et « **Asiatique** » (66 %).

Par ailleurs, pour d'autres catégories de réponses, nous constatons un **très faible chevauchement**. Parmi ceux qui se définissent comme « **Berbères** », seuls 18% déclarent être perçus comme « Berbères » par les autres. 68% ont déclaré être perçus comme « Maghrébines », et 68% ont déclaré être perçus comme « Arabes ». Le terme « Berbère » apparaît donc comme une catégorie par laquelle les gens définissent leurs propres origines, mais à laquelle ils ne sont pas rattachés par les autres. Parmi les personnes qui se disent « **Juives** », seules 31% déclarent être perçues comme « Juives ». 69% d'entre elles déclarent être perçues comme « Blanches » et 23% comme « Maghrébines ».

Tableau 2 : Comparaison entre l'autodéfinition ethnoculturelle et l'auto-hétéroperception

Auto-hétéroperception	Autodéfinition avec catégories ethnoculturelles					
	Arabe (n=24)	Asiatique (n=29)	Berbère (n=22)	Blanc (n=188)	Juif (n=13)	Noir (n=38)
Arabe	75%	7%	68%	3%	8%	3%
Asiatique	0%	66%	0%	2%	0%	3%
Berbère	8%	0%	18%	2%	8%	3%
Blanc	12%	10%	9%	83%	69%	3%
Juif	0%	0%	0%	3%	31%	0%
Maghrébin	54%	10%	68%	4%	23%	3%
Noir	0%	7%	0%	3%	0%	92%
Réponse libre	17%	34%	27%	13%	8%	21%

Pour des raisons de lisibilité, ce tableau ne contient qu'une sélection de tous les groupes d'origine. Pour obtenir le tableau complet, consultez cette page web. Le tableau ci-dessus doit être lu par colonne. Par exemple : parmi les personnes ayant indiqué «Arabe» à la question d'autodéfinition sur les origines ethnoculturelles, 75 % ont indiqué «Arabe» à la question d'auto-hétéroperception, 0 % ont indiqué «Asiatique», etc.

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.



6.3.7. Expériences de discrimination et questions d'autodéfinition

Nous avons ensuite cherché à connaître les expériences de discrimination basées sur l'origine (voir encadré 5). Nous notons que dans les questions d'évaluation de l'enquête, plusieurs répondants ont critiqué la façon dont cette question était posée. En effet, cette question suggèrerait que les personnes blanches ne peuvent pas être discriminées sur base de leur origine. Or, nous affirmons dans cette question que les **personnes perçues comme non-blanches, non-belges ou d'origine étrangère sont souvent victimes de discrimination**, comme le confirme également la littérature. Ainsi, en formulant la question, **nous n'excluons pas la possibilité que les personnes blanches puissent également faire l'objet d'une discrimination basée sur leur origine**. Cette formulation a été inspirée du monitoring national allemand des discriminations et du racisme (NaDiRa)⁷⁸. En outre, les focus groups ont indiqué que les personnes sont souvent victimes de discrimination parce qu'elles n'ont pas la peau blanche ou parce que leurs caractéristiques physiques sont considérées comme « non belges ». Toutefois, une formulation différente de la question aurait pu rendre ce point encore plus clair.

78 DeZIM, (2021), [Methodenbericht zur Studie „Rassistische Realitäten“](#)

Encadré 5 : Question sur les expériences de discriminations sur base de l'origine

L'égalité est un droit fondamental. Malheureusement, certaines personnes font l'objet de discriminations raciales. La discrimination est le traitement injuste ou inégal d'une personne sur base de caractéristiques personnelles. La loi interdit entre autres ces comportements qui visent certaines personnes ou groupes de personnes sur base de leur nationalité, leur prétendue « race », leur couleur de peau, leur ascendance, leur origine nationale ou leur origine ethnique.

Les discriminations sont souvent vécues par des personnes qui sont perçues comme non blanches, étrangères ou d'origine étrangère. Pensez-vous avoir déjà été traité de manière discriminatoire sur base de ce type de caractéristiques ?

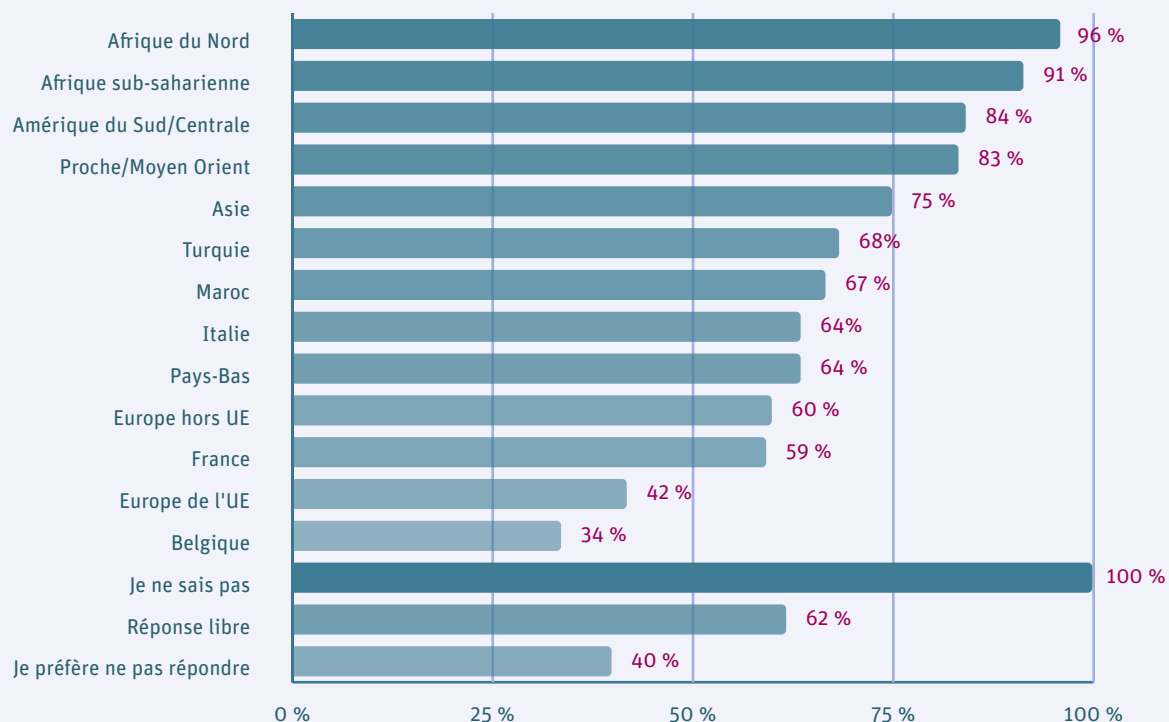
- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

À la question « *Pensez-vous avoir déjà été traité de manière discriminatoire sur base de ce type de caractéristiques ?* », **51,4 % des personnes interrogées ont répondu « Oui »**, 43 % « Non » et 4,6 % « Je ne sais pas ». Il faut être prudent lorsque l'on croise ces données avec les origines autodéfinies, car il s'agit parfois de petits groupes dans notre échantillon, mais cela nous donne une indication des groupes qui sont souvent confrontés à la discrimination.

Si nous examinons le croisement entre les réponses aux catégories géographiques et les personnes ayant déclaré avoir « *déjà été traitées de manière discriminatoire sur base de ce type de caractéristiques* » (voir graphique 3), nous constatons qu'un **pourcentage élevé de personnes se définissant comme étant originaires d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne, d'Amérique du Sud/Centrale ou du Proche/Moyen-Orient ont déclaré avoir déjà été victimes de discrimination**.

Graphique 3 : Pourcentage de personnes ayant déclaré avoir déjà été victimes de discrimination, par catégories de réponses géographiques (N=190)

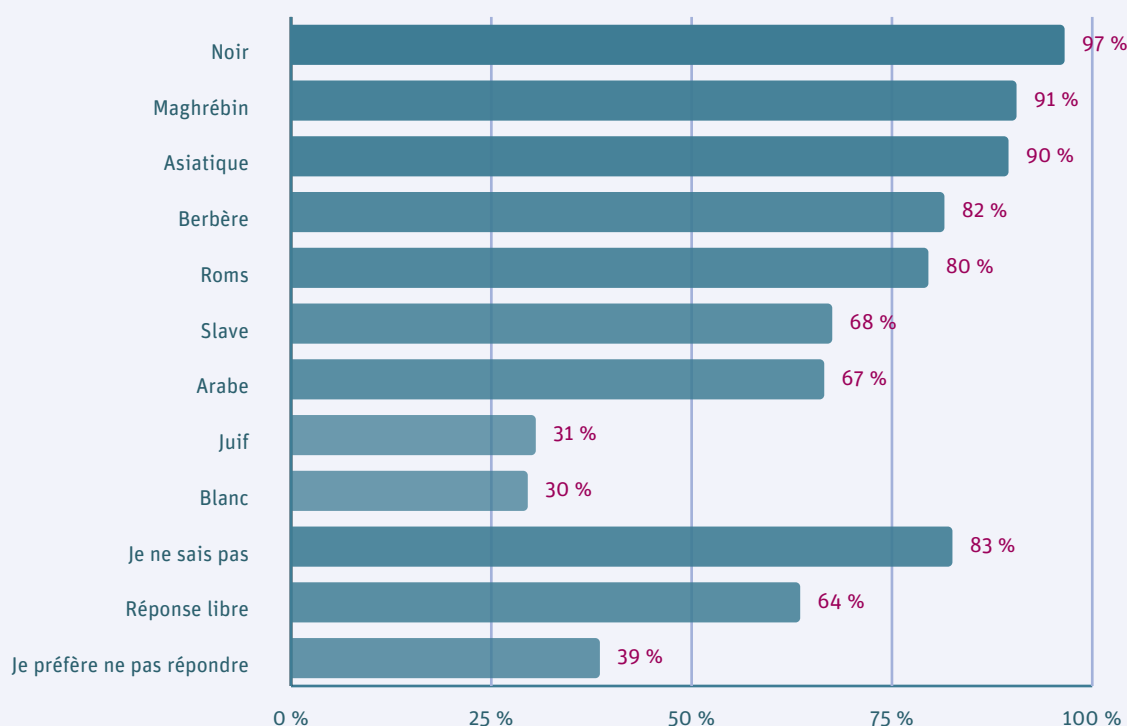


Ce tableau ne contient que les pourcentages des personnes ayant répondu « oui » à la question sur les expériences de discrimination (N=190). Pour obtenir le tableau complet avec les pourcentages et les nombres exacts pour toutes les catégories de réponses, consultez [cette page web](#). Notez que certains sous-groupes représentent de petits effectifs. Ces pourcentages doivent donc être interprétés avec prudence.

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

Si l'on compare avec la question ethnoculturelle (voir graphique 4), on constate notamment que parmi les **personnes se définissant comme asiatiques, maghrébines ou noires, une forte proportion a déclaré avoir déjà été victime de discrimination.**

Graphique 4 : Pourcentage de personnes ayant déclaré avoir déjà été victimes de discrimination, en fonction de l'autodéfinition ethnoculturelle (N=190)



Ce tableau ne contient que les pourcentages des personnes ayant répondu « oui » à la question sur les expériences de discrimination (N=190). Pour obtenir le tableau complet avec les pourcentages et les nombres exacts pour toutes les catégories de réponses, consultez cette page web. Notez que certains sous-groupes représentent de petits effectifs. Ces pourcentages doivent donc être interprétés avec prudence.

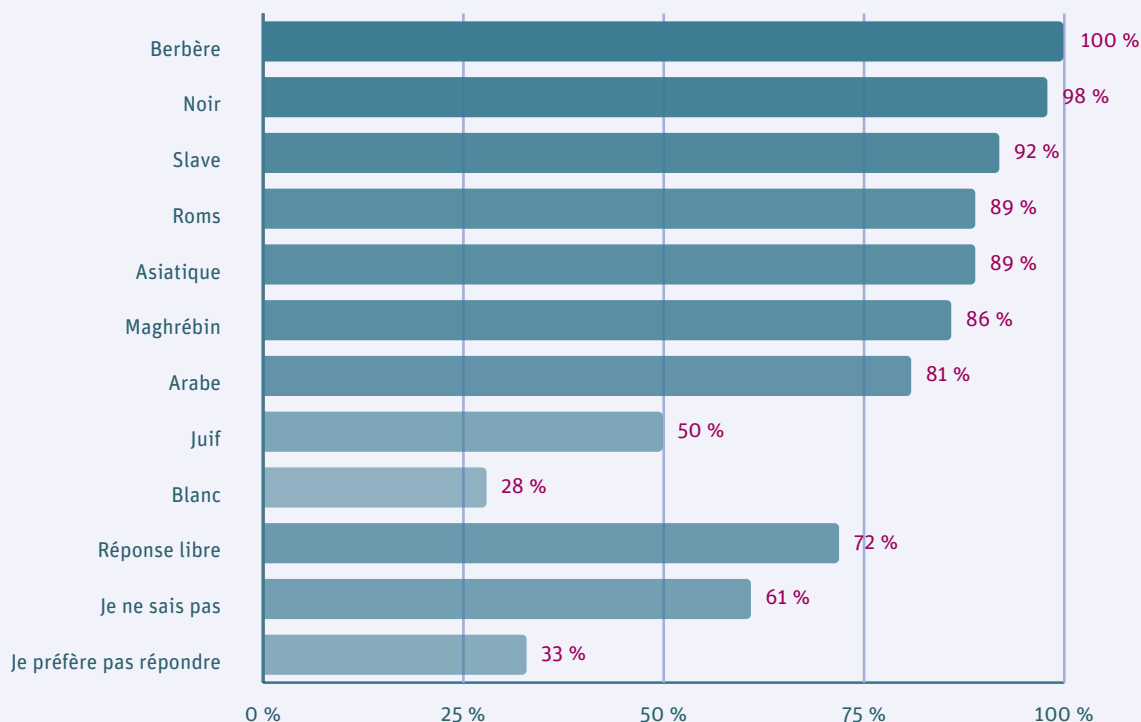
Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

Enfin, nous avons placé la question sur l'auto-hétéroperception à côté de la question sur les expériences de discrimination (voir graphique 5). Dans la question sur l'**auto-hétéroperception**, les personnes pouvaient indiquer comment elles pensaient être perçues par les autres. La comparaison avec cette question est donc **intéressante** car la **discrimination est basée sur la façon dont les autres nous perçoivent**.

Pour plusieurs catégories d'auto-hétéroperception, la proportion de personnes ayant déjà subi une discrimination s'avère même légèrement **plus élevée que lorsque l'on part de l'origine auto-définie**. C'est notamment le cas des personnes qui pensent être perçues comme « arabes », « berbères », « noires », « Roms » ou « slaves ».

Pour les personnes qui **se définissent comme « Juives »**, la proportion de celles qui déclarent avoir été victimes de discrimination est plutôt faible (31 %) ; toutefois, cette proportion est beaucoup plus élevée lorsque l'on considère les personnes qui **déclarent être perçues comme « Juives »** (50 %). Il convient donc d'être prudent quant à l'interprétation, car il s'agit de petits groupes, mais ces analyses suggèrent qu'**il peut être pertinent d'utiliser la question de l'auto-hétéroperception si l'objectif est d'identifier les groupes à risque de subir des expériences de discrimination**.

Graphique 5 : Pourcentage de personnes ayant déclaré avoir déjà été victimes de discrimination, en fonction l'auto-hétéroperception (N=190)



Ce tableau ne contient que les pourcentages des personnes ayant répondu « oui » à la question sur les expériences de discrimination (N=190). Pour obtenir le tableau complet avec les pourcentages et les nombres exacts pour toutes les catégories de réponses, consultez cette page web. Notez que certains sous-groupes représentent de petits effectifs. Ces pourcentages doivent donc être interprétés avec prudence.

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

“ *Il peut être pertinent d'utiliser la question de l'auto-hétéroperception si l'objectif est d'identifier les groupes à risque de subir des expériences de discrimination,* ”

6.4 Comparaison entre variables proxies et autodéfinition de l'origine

L'un des objectifs de cette étude est de comparer la méthode de l'autodéfinition de l'origine avec la méthode des proxies telle qu'elle est généralement utilisée en Belgique. De cette manière, nous pouvons étudier quelles sont les différences entre les deux méthodes, quels groupes différents elles identifient et quelle est la valeur ajoutée de la méthode de l'autodéfinition. Dans cette section, nous cherchons donc à répondre aux questions suivantes :

- > La méthode de **l'autodéfinition permet-elle d'identifier des groupes** à risque de subir des discriminations fondées sur des caractéristiques visibles ou ethnoculturelles, qui ne sont **pas identifiés par la méthode des proxies** ?
- > Et inversement, quels sont les groupes à risque de subir des discriminations qui ne sont **pas identifiés par la méthode de l'autodéfinition** (par exemple en raison d'un sous-rapportage), **mais qui sont identifiés par la méthode des proxies** ?

6.4.1. La méthode des proxies pour mesurer l'origine dans notre enquête

Pour comparer la méthode des proxies et la méthode de l'autodéfinition, **nous avons créé une variable proxy à partir des questions d'enquête sur la nationalité (à la naissance). Pour ce faire, nous avons suivi dans la mesure du possible la méthode utilisée par Statbel⁷⁹** pour créer leur variable origine. Pour plus de détails sur la méthode utilisée pour créer cette variable proxy, consultez la documentation détaillée de [cette page web](#).

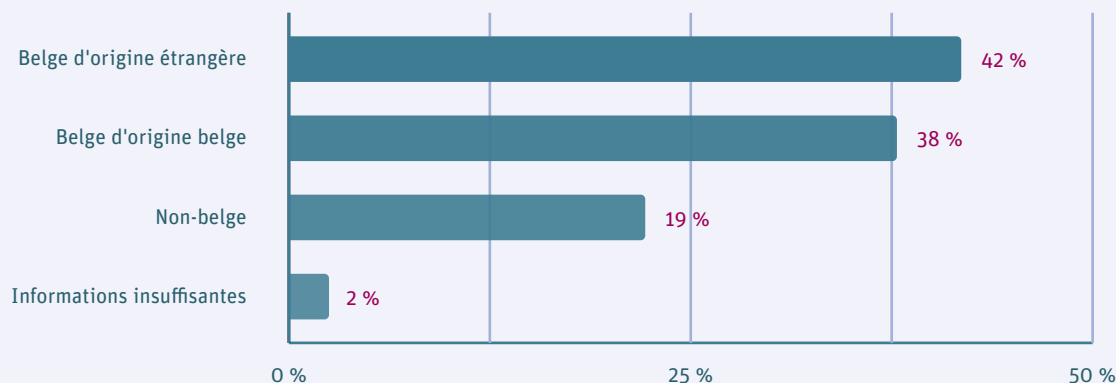
Nous utilisons pour cette variable la nationalité actuelle du répondant, sa nationalité à la naissance et la nationalité à la naissance de ses parents, telles qu'elles ont été complétées par les répondants dans l'enquête. De cette manière, nous répartissons les individus de notre échantillon dans les quatre catégories ci-dessous (conformément aux catégories de Statbel) :

1. Non-belge
Nationalité actuelle non-belge
2. Belge d'origine étrangère
Nationalité actuelle belge, mais soit né non-belge, soit un ou deux parents né(s) non belge(s)
3. Belge d'origine belge
Nationalité actuelle belge, et né belge, et dont les deux parents sont nés belges
4. Informations insuffisantes

La répartition de ces quatre groupes dans notre échantillon est la suivante (voir graphique 6)

⁷⁹ Nous avons utilisé la méthode Statbel à partir des arbres de décision figurant dans les fichiers Excel de [cette page](#). Cependant, nous nous écartons quelque peu de cette méthode pour les raisons suivantes :

- > La méthode Statbel utilise les données administratives du Registre National. Comme nous n'en disposons pas, nous utilisons les données que les répondants ont fournies dans l'enquête.
- > Au lieu de la « première nationalité enregistrée », nous utilisons la « nationalité de naissance ».
- > S'il existe une double nationalité (à la naissance) et que l'une d'entre elles est belge, la nationalité belge (à la naissance) prévaut toujours. Nous ne savons pas quelle a été la méthode utilisée par Statbel pour traiter les doubles nationalités.
- > Nous distinguons explicitement les groupes pour lesquels les informations disponibles sont insuffisantes.

Graphique 6: Répartition de l'échantillon en fonction de la variable proxy (N=370)

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

6.4.2. Quels sont les groupes à risque de subir des discriminations que nous n'identifions pas à l'aide d'une variable proxy mais bien à l'aide de la méthode de l'autodéfinition ?

Pour cette section, nous nous concentrons sur le groupe « **belge d'origine belge** » selon la variable proxy. Les analyses ci-dessous ne portent donc que sur ce groupe, qui représente **38% de l'échantillon total**. Plus précisément, nous examinons qui, dans ce groupe, a indiqué une catégorie de réponse non-belge ou non-blanche aux questions d'autodéfinition.

L'objectif est de vérifier les éléments suivants : qui, parmi le groupe considéré comme « belge d'origine belge » selon la méthode des **proxies**, et donc **préssumé moins exposé au risque de discrimination en raison de son origine**, appartient, selon la méthode de **l'autodéfinition**, à **un groupe plus exposé au risque de discrimination**, à savoir un groupe qui a indiqué une catégorie de réponse non-belge ou non-blanche ?

Nous sommes conscientes que nous simplifions ici les choses et que la réalité est plus complexe. De plus, nous ne voulons pas affirmer ici que les personnes d'origine belge ou les personnes blanches ne peuvent pas être discriminées en raison de leur origine. Cependant, il ressort des dossiers ouverts par Unia pour approfondir un signalement de discrimination, de plusieurs études scientifiques et tests sur le terrain, que les personnes d'origine non-belge ou les personnes dont la couleur de peau n'est pas blanche courent un risque plus élevé de discrimination en Belgique.⁸⁰

Nous comparons d'abord la variable proxy à la question d'autodéfinition géographique. Pour ce faire, nous regroupons les individus en quatre groupes selon leurs réponses à la question d'autodéfinition. Il s'agit d'une représentation simplifiée qui ne sert qu'à permettre la comparaison avec la variable proxy :

- > Personnes ayant répondu uniquement « Belgique » et que nous pouvons considérer comme **d'origine belge**.
- > Les personnes qui ont répondu uniquement « Belgique » et « Europe de l'UE ». Cela peut signifier deux choses : (1) « Je définis mon origine en Belgique et donc en Europe au sein de l'UE ». (2) « Je définis mon origine en Belgique et dans un autre pays européen au sein de l'UE ». Nous considérons ici ce groupe comme étant **d'origine belge/UE**.

⁸⁰ Unia (2022), [Rapport annuel](#)
Lippens L., Vermieren S., Baert, S., (2023), [The state of hiring discrimination: A meta-analysis of \(almost\) all recent correspondence experiments](#)
Stad Gent, [Praktijktesten op de private huurmarkt](#)

- > Les personnes qui ont répondu « Belgique » ainsi qu'une des autres catégories excepté « Europe de l'UE ». Nous considérons ces personnes comme ayant des **origines mixtes**.
- > Les personnes qui ont répondu seulement une ou plusieurs catégories autres que « Belgique ». Nous considérons ces personnes comme ayant des **origines non belges**.

Comment les répondants catégorisés comme « belges d'origine belge » selon la variable proxy sont-ils répartis parmi ces quatre groupes ? (Voir tableau 3). Selon la classification ci-dessus, 24,5% d'entre eux ont des origines mixtes et 5% ont des origines étrangères.

Au total, cela signifie que **29,5% des personnes qui sont considérées comme « belges d'origine belge » selon la variable proxy, sont considérés comme d'origine mixte ou non-belge selon l'autodéfinition.**

Il s'agit d'un résultat important, car cela signifie qu'une proportion assez importante de personnes à risque de subir des discriminations **sont identifiées par la méthode de l'autodéfinition mais ne le sont pas par la variable proxy.**

Tableau 3 : Autodéfinition de l'origine suivant des catégories géographiques des personnes «belges d'origine belge» selon la variable proxy (N=139)

Origines géographiques regroupées	Nombre	Pourcentage
Ont répondu seulement Belgique = « Origine belge »	72	51,8%
Ont répondu Belgique + UE = « Origine belge / EU »	26	18,7%
Ont répondu Belgique + autre chose que UE= « Origine mixte »	34	24,5%
Ont répondu autre chose que Belgique= « Origine non-belge »	7	5,0%

Les pourcentages de ce tableau sont calculés sur le sous-groupe des personnes qualifiées de « belges d'origine belge » selon la variable proxy (n =139), et non sur l'ensemble de l'échantillon.

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

“ 29,5% des personnes qui sont considérées comme « belges d'origine belge » selon la variable proxy, sont considérés comme d'origine mixte ou non-belge selon l'autodéfinition ”

Nous procédons ensuite au même exercice pour la question d'autodéfinition ethnoculturelle. Nous regroupons les réponses à cette question d'autodéfinition dans les trois catégories suivantes :

- > Personnes ayant répondu uniquement « Blanc ». Ces personnes peuvent être considérées comme faisant partie d'un **groupe blanc**.
- > Personnes ayant répondu « Blanc » et une autre origine. Ces personnes peuvent être considérées comme faisant partie d'un **groupe mixte**.
- > Personnes ayant répondu uniquement autre chose que « Blanc ». On peut considérer que ces personnes font partie d'un **groupe non-blanc**.

Dans le tableau 4, nous examinons comment les répondants catégorisés comme « belges d'origine belge » selon la variable proxy sont répartis parmi ces trois groupes. 19% d'entre eux ont répondu uniquement autre chose que « Blanc » à la question d'autodéfinition, tandis que 12% ont répondu « Blanc » ainsi qu'un autre catégorie.

Au total, cela signifie que 31% des personnes qui sont considérées comme « belges d'origine belge » selon la variable proxy, sont considérés comme faisant partie d'un groupe mixte ou non-blanc selon l'autodéfinition. À nouveau, une proportion assez importante de personnes à risque de subir des discriminations sont **identifiées par la méthode de l'autodéfinition mais ne le sont pas par la variable proxy**. Il est intéressant de noter que cette proportion est assez similaire à celle observée pour l'autre question d'autodéfinition et est à nouveau assez importante.

Tableau 4 : Autodéfinition de l'origine suivant des catégories ethnoculturelles des personnes «belges d'origine belge» selon la variable proxy (N=139)

Origines ethnoculturelles regroupées	Nombre	Pourcentage
Ont répondu seulement «blanc » = « blanc »	94	67,6%
Ont répondu autre chose que «blanc » = « groupe non-blanc »	26	18,7%
Ont répondu «blanc » + autre chose = « groupe mixte »	16	11,5%
Préfère ne pas répondre / ne sait pas	3	2,2%

Les pourcentages de ce tableau sont calculés sur le sous-groupe des personnes qualifiées de « belges d'origine belge » selon la variable proxy (n =139), et non sur l'ensemble de l'échantillon.

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

Enfin, nous faisons le même exercice pour la question d'auto-hétéroperception, en utilisant la même classification que pour la question d'autodéfinition ethnoculturelle (voir tableau 5). Il en ressort qu'**au total, 21,6% des personnes considérées comme « belges d'origine belge » selon la variable proxy ont indiqué que les autres les percevaient comme faisant partie d'un groupe non-blanc ou mixte**. C'est nettement moins que dans les questions d'autodéfinition, mais cela représente tout de même une proportion importante.

“ *31% des personnes qui sont considérées comme « belges d'origine belge » selon la variable proxy, sont considérés comme faisant partie d'un groupe mixte ou non-blanc selon l'autodéfinition,* ”

Tableau 5 : Auto-hétéroperception des personnes « belges d'origine belge » selon la variable proxy (N=139)

Auto-hétéroperception regroupée	Nombre	Pourcentage
Ont répondu seulement «blanc » = « blanc »	105	75,5%
Ont répondu autre chose que «blanc » = « groupe non-blanc »	17	12,2%
Ont répondu «blanc » + autre chose = « groupe mixte »	13	9,4%
Préfère ne pas répondre / ne sait pas	4	2,9%

Les pourcentages de ce tableau sont calculés sur le sous-groupe des personnes qualifiées de « belges d'origine belge » selon la variable proxy (n =139), et non sur l'ensemble de l'échantillon.

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

Nous pouvons donc conclure qu'**une proportion importante de groupes qui courent un risque accru de discrimination dans notre échantillon n'est pas prise en compte lorsque nous utilisons la variable proxy**. Il peut s'agir, par exemple, de personnes dont les origines remontent plus loin que leurs parents, à savoir des individus de troisième ou quatrième génération. Il pourrait également s'agir de personnes victimes de discrimination en raison de leur couleur de peau non-blanche, mais dont les parents ont la nationalité belge à la naissance, par exemple parce qu'ils ont été adoptés.

Cela peut également concerner certains groupes qui ne sont pas pris en compte par les proxies basés sur la nationalité (à la naissance), tels que les **personnes d'origine juive ou les Roms**. En raison des limites de notre échantillon, nous ne pouvons pas simplement généraliser les pourcentages à l'ensemble de la population, mais **les résultats montrent que la méthode de l'autodéfinition pourrait être complémentaire à la méthode des proxies**. Dans nos recommandations, nous plaidons donc en faveur de recherches plus approfondies sur ce sujet.

6.4.3. Quels sont les groupes à risque de subir des discriminations que nous n'identifions pas avec la méthode de l'autodéfinition mais bien à l'aide d'une variable proxy ?

Nous examinons ensuite l'inverse : qui est considéré comme étant d'origine belge selon l'autodéfinition, mais n'est pas considéré comme « belge d'origine belge » selon la variable proxy ? En d'autres termes, il s'agit de savoir : **qui, selon l'autodéfinition est considéré comme moins susceptible d'être discriminé sur base de son origine, mais est considéré comme faisant partie d'un groupe à risque de subir des discriminations selon la méthode des proxies ?**

Dabord, nous comparons la question d'autodéfinition géographique et la variable proxy. Nous n'analysons donc ici que le groupe qui pourrait être considéré comme « d'origine belge/UE » selon la question d'autodéfinition géographique, parce que les répondants ont indiqué uniquement la Belgique ou la Belgique et « Europe de l'UE »⁸¹.

Pour ce groupe uniquement, nous examinons la répartition entre les trois groupes de la variable proxy dans le tableau 6. **Parmi les personnes qui ont indiqué à la question d'autodéfinition géographique qu'elles étaient d'origine belge ou d'origine belge/UE, 10% d'entre elles ne sont pas considérées comme étant « belges d'origine belge » selon la variable proxy**. Ce pourcentage est beaucoup plus faible que les 30 % que nous avons observés dans le sens inverse. Notons toutefois qu'il s'agit d'un petit nombre de personnes, à savoir 11.

81 Nous avons choisi ici de prendre comme catégorie de comparaison à la fois ceux qui ont indiqué uniquement « Belgique » et ceux qui ont indiqué uniquement la « Belgique » et « Europe de l'UE ». Comme nous l'avons expliqué précédemment, le fait d'indiquer à la fois « Belgique » et « Europe de l'UE » peut signifier deux choses : soit les personnes définissent leurs origines comme belges et donc, par définition, également européennes, soit elles définissent leurs origines comme belges et dans un autre pays de l'UE qui n'est ni la France, ni les Pays-Bas, ni l'Italie. En raison de la construction des catégories de questions et de réponses, il n'est pas possible de le savoir avec précision. Nous avons donc dû faire un choix dans cette analyse quant à la catégorie (imparfaite) que nous prendrions comme référence. Nous avons décidé d'inclure ceux qui ont indiqué à la fois « Belgique » et « Europe de l'UE » parce que nous pensons que ce groupe est composé en grande partie de personnes d'origine belge qui s'identifient également à l'UE. Ce choix est toutefois discutable et il convient donc de le garder à l'esprit lors de l'interprétation des résultats.

Tableau 6 : Répartition en groupes-proxy des personnes ayant répondu uniquement « Belgique » (ou uniquement « Belgique » + « Europe de l'UE ») à la question d'autodéfinition géographique (N=109)

Variable proxy	Nombre	Pourcentage
Belges d'origine belge	98	89,9%
Belges d'origine étrangère	9	8,3%
Non-belge	2	1,8%

Les pourcentages dans ce tableau sont calculés sur le sous-groupe de personnes ayant répondu uniquement « Belgique » ou uniquement « Belgique » + « Europe de l'Union Européenne » (n=109), et non sur l'ensemble de l'échantillon.

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

Ensuite, nous faisons le même exercice pour la question d'autodéfinition ethnoculturelle. Nous nous intéressons ici spécifiquement aux personnes qui n'ont répondu que « Blanc » à cette question d'autodéfinition et qui seraient donc moins exposées au risque de discrimination basée sur leur origine. Pour ce groupe, nous examinons la répartition entre les groupes de la variable proxy (voir tableau 7). Nous constatons que parmi les personnes qui se définissent comme « Blanches », 19,4% sont considérées comme appartenant au groupe des « belges d'origine étrangère » et 12,9% au groupe des « non-belges » selon la variable proxy.

Au total, 32,3 % des personnes ayant indiqué « Blanc » à la question d'autodéfinition ethnoculturelle sont considérées comme des personnes d'origine étrangère selon la variable proxy.

Il s'agit donc d'une proportion assez importante de personnes qui supposément courent un risque de subir des discriminations qui ne sont pas identifiées par la méthode de l'autodéfinition, mais qui le sont par la méthode des proxys. C'est beaucoup plus que les 10% basés sur la question d'autodéfinition géographique.

Cependant, lorsque nous **décomposons plus en détail** les personnes qui sont d'origine étrangère selon la variable proxy mais qui se sont autodéfinies comme « Blanches » selon leur **nationalité d'origine**, nous obtenons une image légèrement différente⁸². Sur les 45 personnes qui s'auto-définissent comme « blanches » mais qui sont d'origine étrangère selon la variable proxy, la **grande majorité s'avère être d'origine européenne** selon cette variable proxy basée sur la nationalité d'origine. Cela nuance quelque peu la conclusion de la section précédente selon laquelle une proportion assez importante des personnes présentant un risque élevé de discrimination n'est pas identifiée par la méthode de l'autodéfinition.

“ Une proportion importante de groupes qui courent un risque accru de discrimination dans notre échantillon n'est pas prise en compte lorsque nous utilisons la variable proxy „

82 Toujours à l'aide de la méthode de Statbel, nous répartissons les répondants considérés comme « non-belges » et « belges d'origine étrangère » selon une autre variable proxy de manière plus détaillée en fonction de leur nationalité d'origine spécifique. Sur base de cette variable proxy plus détaillée par nationalité d'origine, nous pouvons alors répartir les personnes en différents groupes, à savoir les « personnes d'origine belge », les « personnes d'origine européenne » et les « personnes d'origine non-européenne ». Ce dernier groupe est constitué de personnes, avec ou sans nationalité belge, qui ont des origines dans un pays non européen. Parmi les personnes se définissant comme « blanches », 67,6 % étaient d'origine belge, 28,1 % d'origine européenne et 4,3 % d'origine non européenne, selon la variable proxy basée sur la nationalité d'origine.

Tableau 7 : Répartition en groupes-proxy des personnes ayant répondu uniquement « blanc » à la question d'autodéfinition ethnoculturelle (N=139)

Variable proxy	Aantal	Percentage
Belges d'origine belge	94	67,6%
Belges d'origine étrangère	27	19,4%
Non-belge	18	12,9%

Les pourcentages de ce tableau sont calculés sur le sous-groupe de personnes ayant répondu uniquement "blanc" (n=139), et non sur l'ensemble de l'échantillon.

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

Nous pouvons conclure que **certains des groupes exposés à un risque accru de discrimination dans notre échantillon ne sont pas pris en compte par la méthode de l'autodéfinition mais le sont par la méthode des proxies. Toutefois, il semble que la proportion soit plus faible que l'inverse.** Il peut s'agir, par exemple, de personnes qui se sentent belges mais dont les parents ou elles-mêmes n'ont pas la nationalité (à la naissance) belge. Comme décrit dans la section « 3.4 Avantages et inconvénients de l'autodéfinition », il peut également y avoir d'autres raisons à ce sous-rapportage. Une fois encore, nous ne pouvons pas généraliser ces pourcentages et ces conclusions à l'ensemble de la population.

“ *Certains des groupes exposés à un risque accru de discrimination dans notre échantillon ne sont pas pris en compte par la méthode de l'autodéfinition mais le sont par la méthode des proxies. Toutefois, il semble que la proportion soit plus faible que l'inverse,* ”

6.5 Évaluation et inconfort des questions d'enquête

Dans cette section, nous examinons l'évaluation par les répondants des différentes questions sur l'origine et le malaise qu'ils ont ressenti face à ces questions. À la fin de l'enquête, les répondants ont été invités à évaluer les questions posées plus tôt dans l'enquête. Il est important de garder en tête que cette question d'évaluation a été jugée difficile par plusieurs participants, par sa forme mais aussi car elle était située en fin de questionnaire et non après chaque question.

Le tableau 8 indique pour chaque question le pourcentage de répondants qui se sont sentis « complètement à l'aise », « plutôt à l'aise », « plutôt mal à l'aise » ou « très mal à l'aise » lorsqu'ils ont répondu à cette question. Nous notons que **les questions sur la nationalité et la nationalité de naissance des (grands-)parents sont celles qui ont suscité le moins de gêne**. Pour la question d'autodéfinition géographique, 60% se sont dit « complètement à l'aise » et 19,7% « plutôt à l'aise ». La question ouverte a également été évaluée de manière très positive.

Par contre, trois questions ont été évaluées moins positivement : la question d'autodéfinition ethnoculturelle, la question d'auto-hétéroperception et la question sur les expériences de discrimination.

Tableau 8 : Évaluation des différentes questions (pourcentage de personnes ayant indiqué un ressenti) (N=370)

Question	Complètement à l'aise	Plutôt à l'aise	Plutôt mal à l'aise	Très mal à l'aise	Je ne sais pas
Autodéfinition géographique	60,0%	19,7%	8,4%	4,6%	7,3%
Autodéfinition ethnoculturelle	44,9%	20,3%	18,9%	7,8%	8,1%
Question ouverte sur les origines	54,6%	24,6%	9,5%	3,8%	7,6%
Auto-hétéroperception	43,5%	24,3%	17,0%	5,9%	9,2%
Expériences de discrimination	41,1%	25,7%	12,2%	8,9%	12,2%
Éléments de discrimination	39,7%	24,3%	13,5%	7,0%	15,4%
Nationalité actuelle	70,0%	14,3%	4,9%	3,8%	7,0%
Nationalité à la naissance des parents	68,6%	15,1%	4,1%	4,3%	7,8%
Nationalité à la naissance des grands-parents	67,6%	13,2%	5,9%	4,9%	8,4%

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

Si nous commençons par examiner les ressentis face à la question d'autodéfinition ethnoculturelle et à la question d'auto-hétéroperception, nous constatons que les personnes qui ont refusé de répondre à la question d'auto-hétéroperception (1,6%) (c'est-à-dire qui ont indiqué « Je préfère ne pas répondre ») sont moins nombreuses que celles qui ont refusé de répondre à la question d'autodéfinition ethnoculturelle (3,5%). En revanche, les personnes ayant répondu « Je ne sais pas » à la question d'auto-hétéroperception sont plus nombreuses (6,2 % contre 1,6 %). Cependant, il est difficile de déterminer si, pour ces questions, c'est la formulation de la question elle-même, les catégories de réponses proposées (ethnoculturelles) ou une combinaison des deux qui a provoqué un malaise.

La plus grande proportion de personnes qui se sont senties « très mal à l'aise » se trouve dans la question sur les expériences de discrimination (8,9 %). Pour cette question, il semble que les personnes qui ont indiqué avoir été victimes de discrimination se sentent moins à l'aise que les personnes qui ont indiqué ne pas avoir été victimes de discrimination. Le groupe consultatif et les focus groups ont également rapporté que les questions sur l'origine et surtout les questions sur les expériences de discrimination sont très importantes mais **peuvent être difficiles et évoquer des expériences traumatiques.**

Ensuite, dans les champs de réponse libre, les répondants nous ont fait part d'un certain malaise face aux questions sur leurs origines, et ce pour différentes raisons, parmi lesquelles :

- > Parce que ces questions **ouvrent des blessures** liées à des expériences de racisme.
- > Parce qu'ils **ne sont pas certains de leur(s) origine(s)**, ne se sont jamais posé de question sur leur sentiment d'appartenance.
- > Parce que **de nombreuses origines se mélangent dans leur histoire familiale.**
- > Parce que **l'adoption** n'y est pas envisagée, or cela complexifie grandement la notion d'origine.
- > Parce qu'il est difficile de se définir comme appartenant à un groupe tout en étant perçu autrement : **leur sentiment ne correspond pas à l'image qui est projetée sur eux.** Une personne peut par exemple se sentir belge, mais être vu comme étrangère, marocaine, africaine, musulmane, juive, etc. Ce qui est confrontant en termes d'identité.
- > Parce qu'il est **difficile de déterminer les origines qu'autrui projette sur nous** et qui ont pu être à la source de discriminations subies.

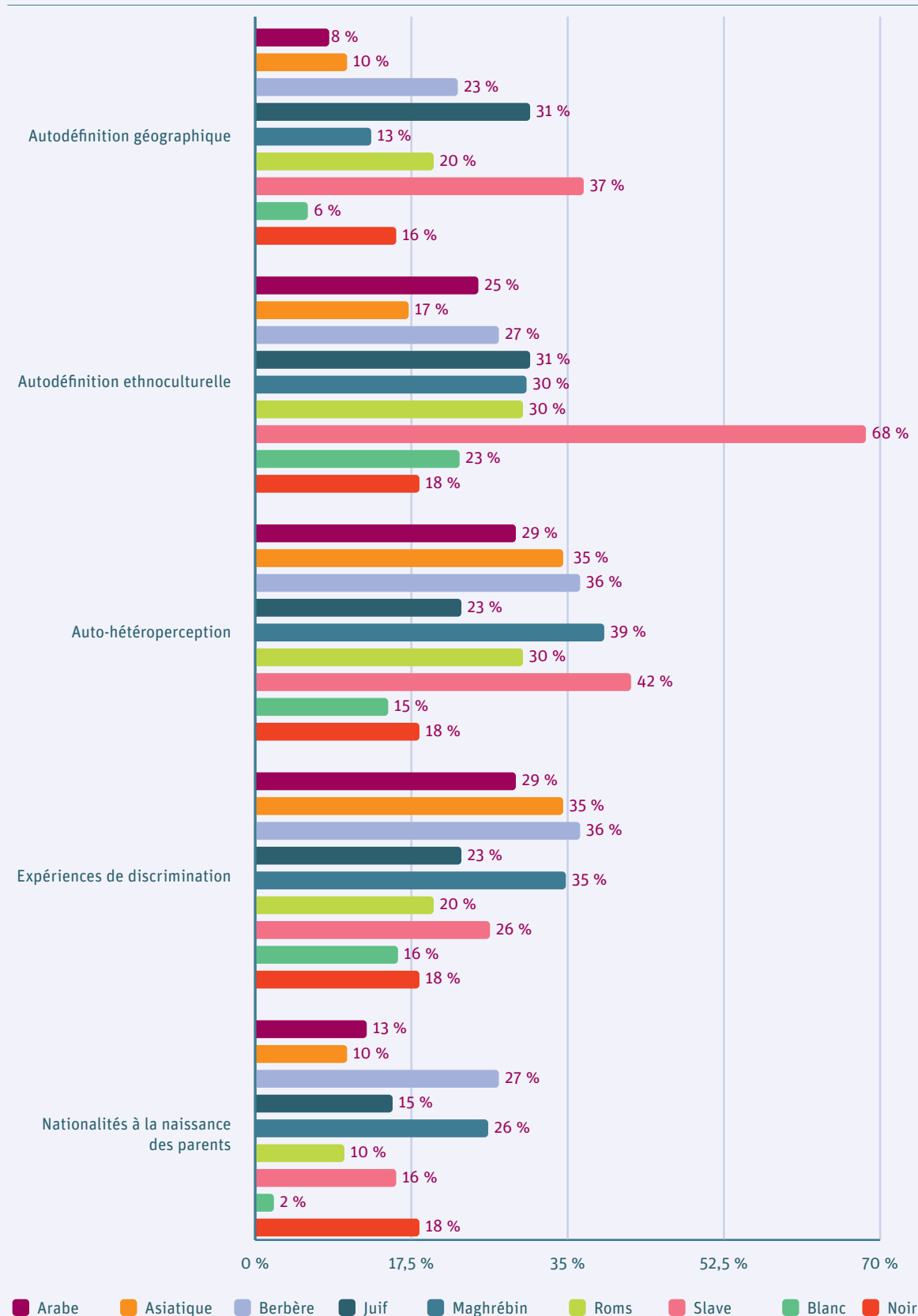
Enfin, nous examinons le pourcentage de répondants qui **se sont sentis mal à l'aise** dans les différentes questions **en fonction de leurs origines ethnoculturelles auto-définies** (voir graphique 7). En d'autres termes, il s'agit du pourcentage de répondants ayant indiqué se sentir « très mal à l'aise » ou « plutôt mal à l'aise » par groupe ethnoculturel.

Nous constatons que les **personnes s'étant définies comme « Noires » ou « Asiatiques » se sentent relativement plus à l'aise face à la question d'autodéfinition ethnoculturelle.** Les personnes se définissant comme « Blanches » ressentent un peu plus de gêne, mais moins que la plupart des autres groupes ethnoculturels.

Lorsqu'on les interroge sur les **expériences de discrimination**, on constate qu'une proportion relativement élevée de personnes se définissant comme « Asiatiques », « Maghrébines » ou « Berbères » se sentent mal à l'aise, tandis qu'une plus faible proportion des personnes se définissant comme « Blanches » déclare se sentir mal à l'aise. Cela va dans le sens de la conclusion précédente selon laquelle **les répondants qui subissent moins de discrimination se sentent également moins mal à l'aise lorsqu'on leur pose des questions à ce sujet.**

“ Le groupe consultatif et les focus groups ont également rapporté que les questions sur l'origine et surtout les questions sur les expériences de discrimination sont très importantes mais peuvent être difficiles et évoquer des expériences traumatiques ”

Graphique 7 : Pourcentage de personnes ayant déclaré se sentir mal à l'aise face aux différentes questions, en fonction de l'autodéfinition ethnoculturelle



Pourcentage de personnes ayant déclaré se sentir mal à l'aise = le pourcentage de personnes ayant indiqué « plutôt à l'aise » ou « très mal à l'aise ».

Dans chaque cas, les pourcentages ont été calculés sur le nombre de personnes qui se sont autodéfinies de cette origine, de sorte que des personnes figurent dans plusieurs de ces groupes d'origine.

Source : « Mesurer les discriminations et les inégalités grâce à l'autodéfinition de l'origine dans les données relatives à l'égalité en Belgique ? » Enquête réalisée par Unia, 2023.

7. Autodéfinition : guide pratique

Cette section contient des bonnes pratiques et des conseils utiles pour travailler avec la méthode de l'autodéfinition de l'origine. Elle est articulée en trois parties : (1) Bonnes pratiques éthiques (2) Quelles questions utiliser ? (3) Quelles catégories de réponses utiliser ?

Ces bonnes pratiques ne sont pas exhaustives et certainement pas définitives. Nous nous concentrons ici sur les conclusions et les résultats de cette étude menée par Unia. Les bonnes pratiques décrites sont donc basées sur les résultats de la revue de littérature, des interviews menées, des focus groups, du groupe consultatif et de l'enquête en ligne. Cette étude n'est toutefois qu'une première étape dans un processus de recherche plus long sur la mise en œuvre de l'autodéfinition en Belgique.

Les bonnes pratiques évolueront certainement à l'avenir, mais nous donnons déjà ici un aperçu d'une bonne manière de travailler avec l'autodéfinition de l'origine en Belgique. Pour plus de conseils pratiques sur la mesure de l'origine et d'autres caractéristiques, vous pouvez également consulter l'outil « Monitoring de la diversité : do it yourself ! » d'Unia⁸³. Cet outil sera également adapté et complété sur base des résultats de cette étude.

Lors de la conception d'une méthodologie de mesure des origines, un principe général veut que **la méthode soit adaptée et conçue en fonction des objectifs précis de la mesure**. À ce stade, il n'est pas possible de développer une méthode toute faite qui puisse être appliquée partout par défaut. Chaque collecte de données nécessitera des choix différents en fonction des objectifs. Dans tous les cas, soyez transparent sur les choix effectués et la méthodologie utilisée.

7.1 Bonnes pratiques éthiques



Lors de la collecte et du traitement des données, **le cadre légal doit être strictement respecté** (voir section 6.4 « Cadre légal de protection des données »). En outre, un certain nombre de **bonnes pratiques éthiques** doivent être prises en considération :

- ✓ Veillez à ce que l'**objectif** soit clairement défini et **légitime**
- ✓ Obtenez un **consentement** pleinement volontaire et éclairé de la part du répondant
- ✓ Garantisiez l'**anonymat** et la **confidentialité**
- ✓ Créez un climat de **confiance** et prévenez l'utilisation abusive des données
- ✓ Faites preuve de **transparence** et d'accessibilité dans la communication
- ✓ Veillez à ce que les personnes interrogées - même si elles ont accepté de participer à la collecte de données - puissent **refuser de répondre à chaque question** et décider de mettre fin à leur participation à tout moment.
- ✓ Sollicitez la **participation** des groupes concernés dans l'élaboration de la méthodologie de collecte de données.
- ✓ Tenez compte des traumatismes et des émotions que la collecte de données peut susciter et adoptez une **approche sensible aux traumatismes**. Plus précisément, une « mise en garde » et une référence à l'aide psychologique disponible peuvent être ajoutés au questionnaire.

83 eDiv par Unia, [Monitoring de la diversité : do it yourself !](#)

7.2 Quelles questions utiliser ?



En ce qui concerne le **choix du type de question** et la terminologie à adopter, les lignes directrices suivantes peuvent vous aider :

- ✓ Dans la formulation des questions d'autodéfinition, utilisez le terme « **origines** » au pluriel, car les personnes peuvent avoir des origines multiples.
- ✓ Essayez de ne pas mélanger les origines et l'identité dans la formulation de la question. Nous avons donc opté pour la question « **Comment définissez-vous vos origines ?** » sans parler explicitement d'identité, car l'identité est bien plus large que l'origine.
- ✓ Une **question d'auto-hétéroperception** peut être un bon moyen de mesurer les origines lorsque l'objectif est de repérer les discriminations. Cette question donne une meilleure idée de la façon dont les gens sont perçus par les autres, ce qui est souvent l'élément déclencheur de la discrimination. Dans l'enquête, nous avons opté pour la question « **Comment pensez-vous que les autres vous voient ?** », suivie de catégories de réponses ethnoculturelles. La même question pourrait également être proposée avec des catégories de réponses géographiques ou un mélange des deux. Les résultats de cette enquête ont montré que les personnes interrogées n'ont pas trouvé cette question facile. Gardez donc cela à l'esprit.
- ✓ Questionner une personne sur son sentiment d'appartenance à une minorité discriminée peut aussi être une question opportune, comme « **Pensez-vous faire partie d'une minorité à risque de subir des discriminations raciales ou ethniques ? Si oui, laquelle ?** ».
- ✓ **Considérez des questions orientées sur le vécu de discriminations liées à l'origine.** Plusieurs experts nous ont recommandé d'éviter des questions trop troublantes en termes d'identité, mettant la personne face à une question existentielle « qui suis-je ? », mais de plutôt se concentrer sur l'origine, réelle ou perçue, ayant été source de discrimination. Nous avons conclu que la formulation de notre question d'enquête n'était pas idéale (voir section 6.3.7). Dès lors, nous suggérons une formulation telle que « **Avez-vous déjà été discriminé sur base de votre origine ? Si oui, laquelle (lesquelles) ?** ». Néanmoins, il est crucial de tenir compte de la sensibilité traumatique qu'évoquent ces questions pour les personnes ayant subi du racisme ou des discriminations liées à leurs origines. Ce type de questions peut créer un certain malaise, mais cela reste une option qui met davantage l'accent sur l'origine dans le contexte de la discrimination plutôt que sur le sentiment d'appartenance de la personne.
- ✓ En fonction des objectifs, envisagez également de poser des questions sur (les expériences de discrimination fondées sur) d'autres caractéristiques personnelles telles que l'identité de genre⁸⁴, le handicap⁸⁵, l'âge, l'origine sociale, la religion ou les signes philosophiques et religieux. Réfléchissez à l'avance aux **analyses intersectionnelles** qui sont importantes et nécessaires et adaptez le questionnaire en conséquence. Pour plus d'informations sur l'intersectionnalité dans les equality data, consultez le chapitre 5 du rapport IEDCB I « Improving Equality Data Collection in Belgium »⁸⁶.

84 Motmans, J., Burgwal, A. en Dierickx, M. (2020), Adviesnota: Het meten van genderidentiteit in kwantitatief onderzoek, Transgender Infopunt.

85 Unia, [Improving Equality Data Collection in Belgium II : Rapport final](#)

86 Unia (2021), [Improving equality data collection in Belgium](#)

7.3 Quelles catégories de réponses utiliser ?

Les catégories de réponses doivent être pertinentes et appropriées, définies selon l'objectif de l'exercice de mesure : y a-t-il un public particulier ou une terminologie à prendre en compte dans ce contexte, des identités collectives fortes qu'il serait dommageable de négliger ? Pour le savoir : **consultez le public concerné et collaborez avec lui**. Plus la liste de catégories de réponses se rapprochera des identités collectives existantes parmi les personnes interrogées, plus le taux de réponse et la fiabilité des données seront garantis.



Nous formulons ici quelques lignes directrices :

- ✓ Offrez la possibilité d'indiquer **plusieurs catégories de réponses/origines**. Dans notre enquête, nous avons autorisé un maximum de quatre réponses. Nous constatons que très peu de personnes indiquent quatre réponses. Étant donné que les réponses multiples compliquent l'analyse et l'interprétation, **un maximum de trois catégories de réponses peut être suffisant**. Cependant, tant nos focus groups que notre enquête ont montré que deux étaient insuffisants.
- ✓ Laissez toujours la possibilité **d'une réponse libre**. Faites attention à la terminologie de la catégorie des réponses ouvertes et ne vous contentez pas d'utiliser « autre ». Ce terme peut avoir une connotation négative et évoquer le sentiment d'être considéré comme « l'autre » ou de s'écarter de la norme. Une bonne option pour la formulation de la catégorie de réponse libre est : « Je me définis plutôt / aussi comme... ».
- ✓ **Offrez la possibilité de répondre « je ne sais pas »**. Éventuellement en combinaison avec une autre option, bien que cela complique les analyses. En effet, il s'agit d'une question difficile à laquelle les gens n'ont pas toujours une réponse toute faite.
- ✓ **Ordonnez les catégories de réponses par ordre alphabétique**. Si ce n'est pas le cas, cela peut suggérer une certaine « hiérarchie » dans laquelle la « Belgique » est souvent au sommet. « Belge » pourrait être considéré comme plus valorisé qu'une autre origine figurant plus bas dans la liste.
- ✓ **Les catégories de réponses géographiques** telles que « Belgique » semblent être une manière assez courante et acceptée pour de décrire spontanément ses origines et il est donc important de les inclure. De nombreuses réponses ouvertes dans cette étude font référence à un **pays spécifique** qui ne figure pas dans la liste. En fonction du public interrogé, l'introduction d'un pays spécifique pourrait être pertinente.
 - > Considérez d'inclure **les origines nationales** suivantes au vu de leur présence importante quantitativement dans la population belge : belge, néerlandaise, française, italienne, marocaine, turque. Mais en fonction du contexte et des objectifs, d'autres origines nationales peuvent également être pertinentes.
 - > Pour les catégories de réponses géographiques, il peut être conseillé de faire en sorte que les **différentes catégories s'excluent mutuellement**. En d'autres termes, il faut s'assurer qu'aucune catégorie ne tombe logiquement à l'intérieur d'autres catégories. C'était par exemple le cas dans notre enquête pour « Belgique » et « Europe de l'UE », ce qui a compliqué les analyses. La solution pourrait être, par exemple, de nommer la catégorie « un pays de l'UE à l'exclusion de la Belgique, de la France, des Pays-Bas et de l'Italie ».

- ✓ En ce qui concerne les **catégories de réponses ethnoculturelles** :
 - > La plupart des gens semblent être plus à l'aise avec la question des origines géographiques, et relativement moins avec celle des origines ethnoculturelles. Bien que nous n'ayons pas une idée claire des raisons exactes de ce phénomène, il est important d'être **prudent lorsque l'on utilise les catégories de réponses ethnoculturelles**, en gardant toujours à l'esprit les objectifs.
 - > **Inclure des catégories ethnoculturelles non reliée à une nationalité** comme « Juif », « Rom », « Gens du voyage », etc. Il s'est avéré que ces éléments manquaient lorsqu'on ne proposait que les origines géographiques. Bien que les personnes Roms consultées aient exprimé de nombreuses subtilités en termes d'autodéfinition, il semble que le terme « Rom » soit un terme coupole.
 - > Soyez attentif aux **chevauchements importants entre certaines** catégories qui peuvent compliquer l'analyse. Par exemple, dans les catégories ethnoculturelles, il semble y avoir un chevauchement important entre ces trois catégories : « Arabe », « Berbère » et « Maghrébin ».
 - > Dans la question d'autodéfinition ethnoculturelle que nous avons utilisée, il manquait principalement les catégories géographiques « Amérique latine » et « Turcs ». Elles pourraient éventuellement être ajoutées à la liste des catégories de réponses ethnoculturelles.
 - > Considérer des **catégories** plutôt **régionales** comme « slaves ».
 - > Considérer des **catégories référant à la couleur de peau** comme « noir » et « blanc », car elles permettent d'identifier des marqueurs physiques souvent source de discrimination.
 - > La catégorie « tzigane », que l'on retrouve dans la « *European Standard Classification of Cultural and Ethnic Groups* » est régulièrement pointée du doigt et jugée inadéquate, péjorative.
- ✓ Il peut être pertinent, dans une même question de **mélanger des catégories ethnoculturelles et des catégories géographiques**. Lorsque l'on n'utilise qu'un référentiel ou l'autre, il y a toujours des personnes qui ne se reconnaissent pas dans les catégories.
- ✓ Offrez une possibilité de réponse aux personnes qui se définissent comme « métisses » ou « mixtes ». Pour ce faire, il est possible d'ajouter une catégorie se rapportant aux personnes ayant des origines mixtes, telles que « **Métis** » ou « **Mixte** », éventuellement décomposée en plusieurs catégories. Toutefois, cet ajout peut compliquer les analyses car cela ne permet pas de comprendre les différentes origines en jeu dans une discrimination subie. **Une autre option consiste à donner des instructions claires sur la manière dont les personnes d'origines mixtes doivent répondre à la question.** Cela s'est avéré particulièrement important pour la question sur les origines ethnoculturelles, où de nombreux répondants ont indiqué avoir des origines mixtes dans les options de réponses libre.

“ *Plus la liste de catégories de réponses se rapprochera des identités collectives existantes parmi les personnes interrogées, plus le taux de réponse et la fiabilité des données seront garantis,* ”

8. Recommandations

Les recommandations suivantes ont été élaborées sur base des informations récoltées via les différentes méthodologies mises en œuvre dans cette étude. Elles concernent le développement des equality data en Belgique recourant à la méthode de l'autodéfinition de l'origine. Ces recommandations sont de différents ordres : de principe, méthodologique et institutionnel. Elles sont destinées aux responsables politiques et aux différentes entités collectrices de données relatives à l'origine des personnes.

8.1 Se servir de l'autodéfinition comme un outil de mesure utile afin de lutter contre les discriminations et le racisme structurel, éventuellement en combinaison avec des proxies

Il y a un besoin d'avoir **davantage d'equality data relatives à l'origine des personnes** et d'analyses intersectionnelles de ces données, **dans différents domaines de vie**, afin d'y mesurer la diversité et de pouvoir identifier les groupes cibles victimes de racisme et discrimination.

En effet, de telles données permettent de **souligner l'étendue des inégalités**, des discriminations et du racisme structurel et d'**entreprendre des actions adéquates** en fonction de la réalité de terrain, alors que leur absence empêche toute démarche politique basée sur des faits.

Selon l'objectif de chaque collecte de données, des groupes concernés et du statut de l'acteur qui collecte, il y a lieu de **déterminer la méthode la plus adaptée** pour collecter des données relatives à l'origine. Néanmoins, **lorsque cela est possible et opportun, nous recommandons de s'efforcer de recourir à l'autodéfinition** afin de permettre à chacun de fournir ou non les informations sur ses caractéristiques personnelles, dans une approche des données fondée sur les droits de l'homme.

La méthode de l'autodéfinition de l'origine doit être utilisée **plus souvent** comme un **outil de mesure de l'origine** si les objectifs et le contexte le justifient, éventuellement en combinaison avec des proxies. Aucune des deux méthodes ne permet de parfaitement identifier les groupes à risque de subir des discriminations. Cependant, les résultats de ce rapport montrent que l'autodéfinition permet d'identifier des groupes à risque d'être discriminés sur base de leur origine que les proxies sur base de la nationalité (à la naissance) ne permettent pas toujours d'identifier. L'autodéfinition permet ainsi de combler les lacunes liées à l'utilisation exclusive de proxies liés à la nationalité.

C'est pourquoi nous préconisons d'utiliser **une combinaison de différentes méthodes chaque fois que cela est possible et souhaitable pour obtenir une image complète d'une problématique donnée**. Concrètement, une telle collecte aurait lieu en utilisant par exemple des données administratives pour créer des proxies, mais en incluant également une question d'autodéfinition dans un questionnaire administré à ces mêmes personnes, ce qui permet de mieux identifier les groupes cibles et les problématiques.

La section 7 « Autodéfinition : guide pratique » de ce rapport propose des conseils d'utilisation concrets afin de guider des utilisateurs dans leur démarche réflexives et méthodologiques liées à l'utilisation de l'autodéfinition de l'origine.

8.2 Les equality data doivent être effectivement utilisées dans l'élaboration et le monitoring de politiques publiques

Nous plaidons pour que les equality data disponibles et qui sont de qualité soient **effectivement utilisées comme base dans l'élaboration des politiques publiques** et des actions visant à combattre les inégalités et les discriminations mais aussi pour réaliser le monitoring de ces politiques.

Ces données permettent également de mettre en lumière des situations spécifiques à certains groupes de population ou à certains domaines. Les utiliser comme base dans l'élaboration d'actions de lutte contre les discriminations permet de diriger les efforts politiques afin d'améliorer la situation et l'expérience de groupes à risque de subir des discriminations.

Au fil du temps, ces données permettent de **monitorer et de mesurer l'efficacité des politiques de lutte contre le racisme** et permettent d'ajuster les mesures au fil de l'évolution de la situation.

8.3 Agir selon une approche des données fondées sur les droits humains : ces collectes de données via l'autodéfinition ne doivent pas nuire

En vertu du « *do no harm principle* »⁸⁷, toute collecte de données relative à l'égalité, notamment celles réalisées à l'aide de l'autodéfinition, **ne doivent pas nuire aux groupes concernés**. Les finalités auxquelles ces données sont destinées doivent œuvrer à plus d'égalité et ne doivent en aucun cas heurter ou risquer d'exposer les personnes à davantage de discriminations ou de stéréotypes, mais plutôt provoquer des changements politiques structurels bénéfiques.

Dans une démarche d'autodéfinition ou de mesure des discriminations sur base de l'origine, cela inclut de prendre en compte la **sensibilité traumatique** que ce type de question peut provoquer. Il faut également éviter de questionner inutilement les personnes sur leur origine et mener une réflexion en profondeur quant à la manière de procéder.

8.4 Utiliser l'autodéfinition dans le respect de principes éthiques et de conditions légales, dans un objectif précis et communiqué en toute transparence

La collecte d'equality data relatives à l'origine doit se conformer à de nombreux principes éthiques, au respect de la vie privée et à la législation relative à la protection des données. Toute collecte, traitement et analyse de données relatives à l'origine doit s'inscrire dans un but précis, légitime et clairement explicité.

Elle doit aussi faire preuve de **transparence quant à ses objectifs** et d'une **communication pédagogique envers le public visé**, en expliquant très clairement qui est le collecteur de données et le but qu'il poursuit ce faisant.

Aussi, il est essentiel d'être **transparent sur le traitement qui sera appliqué à ces données** et sur l'existence de procédures de plaintes en cas de non-respect de la vie privée, afin de (re)gagner la confiance des individus. Parce que nous constatons que les groupes concernés montrent une certaine lassitude à s'exprimer sur ce sujet, et un **manque de confiance** en les institutions publiques, il est impératif de continuer à dialoguer autour de l'objectif et du traitement de chaque collecte des données afin de maintenir une volonté de coopérer.

Si ces principes sont respectés, l'on peut considérer que l'autodéfinition est une manière utile et éthiquement responsable de mesurer des inégalités et d'interroger des caractéristiques personnelles.

⁸⁷ OHCHR (2018), [Une approche des données fondée sur les droits de l'homme. Ne laisser personne de côté dans le programme de développement durable à l'horizon 2030](#), p.11.

8.5 Consulter les groupes concernés aux différentes étapes de la démarche de collecte de données à travers l'organisation d'un processus participatif régulier

Dans toute démarche future liée à l'autodéfinition et à **chaque étape du processus**, nous recommandons de **consulter les groupes concernés** par cette collecte de données à travers un **processus participatif**. Cette consultation est notamment indispensable lors du processus de création de catégories où il est nécessaire de porter une attention particulière aux **connotations véhiculées par les termes**, à la manière dont ils sont ressentis par les groupes concernés et aux potentielles conséquences de leur utilisation. Le **processus participatif doit être régulièrement reconduit** afin que ces catégories continuent à représenter la réalité sociale et les différentes sensibilités à travers le temps. Dans le cadre de cette consultation, l'expertise et le temps consacré par les personnes impliquées doivent être considérés et valorisés.

Idéalement, ce processus est fait en composant des **équipes de recherche diversifiées en termes d'origines** pour la construction et le maintien de relations de confiance avec le public concerné.

Spécifiquement pour les acteurs gouvernementaux, nous recommandons d'entamer un processus de réflexion afin de recourir davantage à des processus participatifs dans les différentes étapes de la collecte et du traitement de données relatives à l'origine, mais aussi de veiller à la diversité en termes d'origine des équipes qui récoltent des données. Ce **changement de mentalité** vers une plus grande implication des groupes concernés de données permettrait de favoriser l'acceptabilité des démarches effectuées et de facto la participation à celles-ci.

8.6 Une plateforme permanente d'échange et de concertation sur les equality data doit être mise en place.

Nous plaillons pour qu'à travers la mise sur pied d'une **plateforme d'échange** sur les equality data, le développement d'une **politique coordonnée et structurelle en matière d'equality data en Belgique** soit érigée. Pour construire une telle stratégie, une plateforme est nécessaire où les différents acteurs peuvent dialoguer, échanger des informations, des bonnes pratiques et concevoir des actions coordonnées. Cette plateforme doit réunir entre autres différents acteurs politiques, administrations publiques, institutions statistiques, société civile, organismes de promotion de l'égalité et académiques.

Il est très important qu'à travers cette plateforme de concertation sur les equality data, les différentes parties prenantes mènent un **débat politique sur la thématique de la mesure du racisme et des discriminations**. L'objectif de ce débat doit être de lever les tabous et d'oser un débat démocratique sur des problématiques non consensuelles comme le racisme structurel, la manière de le nommer, de le mesurer, de penser et d'agir sur la société.

Aussi, nous recommandons qu'à travers cette plateforme de concertation sur les equality data, un dialogue soit maintenu au sujet de **l'application de l'autodéfinition comme méthode de collecte d'equality data**. Son utilisation harmonisée par différentes entités de collecte nécessite avant tout une volonté politique, mais aussi une clarification sur la marge de manœuvre légale de différentes entités à ce faire. Il n'existe pas de solution miracle quant à son utilisation : c'est une démarche qui nécessite de la volonté, du temps et son acceptabilité s'inscrit dans la durée car **aucun système de collecte via l'autodéfinition n'est totalement consensuel dès le départ**. La présente étude contribue à nourrir ce débat en posant une première pierre à l'édifice. À travers celle-ci, nous offrons des indications intéressantes qui doivent être complétées, affinées, discutées.

Cette plateforme de concertation et d'échange sur les equality data doit également assurer un **dialogue régulier entre les différentes entités collectrices de données**. Par entité collectrice de données, nous entendons les institutions de statistiques, le monde universitaire, les institutions publiques et administrations, le secteur privé, etc. qui procèdent à des collectes de données relatives à l'origine. Afin de produire des données comparables, il est nécessaire **d'harmoniser les pratiques et de s'accorder tant sur les définitions que les méthodes** utilisées dans leurs collectes de données. Cela est d'autant plus important que si la méthode de l'autodéfinition est davantage utilisée, de nouvelles données seront produites et devront pouvoir être comparées à la fois entre elles et aux données déjà existantes.

8.7 Des recherches supplémentaires sur l'autodéfinition de l'origine sont nécessaires

Cette étude sur l'autodéfinition de l'origine n'était qu'une **première étape** et présente également certaines limites, décrites dans le chapitre méthodologique. **L'application de l'autodéfinition dans les equality data en Belgique doit faire l'objet de plus amples recherches.** Nous en proposons ici quelques-unes :

- > Les résultats de notre enquête en ligne, disponibles dans la note technique à retrouver sur [cette page web](#), pourraient servir à **de plus amples analyses**, notamment intersectionnelles, exploitant davantage l'âge et la génération migratoire des répondants.
- > Reproduire des enquêtes quantitatives pour tester l'utilisation de l'autodéfinition sur des **échantillons plus conséquents et représentatifs** de la population belge.
- > **Continuer d'impliquer différentes communautés** et origines présentes en Belgique à travers des méthodes de recherche qualitatives comme des focus groups. À travers cette recherche, nous avons consulté certains groupes concernés, mais de nombreuses autres communautés devraient être consultées au sujet de l'autodéfinition de l'origine.
- > S'intéresser davantage aux **méthodes de collecte et d'analyse de données intersectionnelles** telles que l'origine et le genre/ l'âge/ la génération migratoire/ le handicap/ la religion/ autres critères de discrimination, afin d'avoir une meilleure vue sur l'autodéfinition de certains groupes spécifiques de population.
- > Creuser davantage la **faisabilité statistique et l'opérationnalisation concrète de l'autodéfinition dans des equality data belges**. Entre autres : la prise en compte d'origines multiples, le degré de détail jusqu'où aller tout en garantissant l'anonymat. Mais aussi, explorer la combinaison entre proxies et autodéfinition dans la collecte et l'utilisation des données : comment les utiliser conjointement tout en assurant le respect de la protection des données ?



Colophon

Étude sur l'autodéfinition de l'origine

Improving Equality Data Collection in Belgium II

Bruxelles, juin 2024

Éditeur et auteur

Unia, Centre interfédéral pour l'égalité des chances
Place Victor Horta (boite 40), 1060 Bruxelles
+32 (0)2 212 30 00

Rédaction : Unia

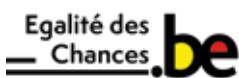
Rédaction finale : Unia

Traduction : Unia

Conception graphique et mise en page : Omygod

Photos : [Disabled and Here](#)

Éditeur responsable : Patrick Charlier



Ce projet est financé par le service Égalité des Chances du SPF Justice.

Deze publicatie is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

Vous retrouvez cette publication sur www.unia.be à la rubrique « Ressources & recommandations ». Vous pouvez également commander une version papier de ce rapport en cliquant sur le bouton « Commandez une version papier » sur la page du site unia.be. Cette publication vous est gracieusement offerte. Des frais de port peuvent cependant vous être facturés en cas de commande importante ou de livraison express.

Sauf mention contraire, l'information contenue dans ce rapport annuel est libre de droits. Elle peut être utilisée gratuitement à des fins personnelles et non commerciales à condition de mentionner l'auteur. Tout autre usage des textes, photos et illustrations nécessite l'autorisation d'Unia à info@unia.be.



Centre interfédéral
pour l'égalité des chances